



erdregesvres

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rapport Développement Durable 2017

Communauté de communes Erdre et Gesvres





SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
INTRODUCTION.....	5
I. OÙ EN EST-ON DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ?.....	5
1.1 > Etat d'avancement de l'Agenda 21 et du Plan Climat Energie Territorial	5
1.1.1 > Agenda 21	5
1.1.2 > Plan Climat Energie Territorial	13
1.1.3 > Bilan	16
1.2 > Zoom sur quelques actions phares de l'année 2017	17
1.2.1 > Réactualisation de la Stratégie de Développement Durable	17
1.2.2 > Gestion Territoriale Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GTPEC).....	20
1.2.3 > Contrat Local de Santé	22
II. EN QUOI LE DEVELOPPEMENT DURABLE FAIT EVOLUER LES MODES DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT ?	24
2.1 > Exemplarité et gestion du patrimoine	24
2.1.1 > Commande publique.....	24
2.1.2 > Maîtrise énergétique	25
2.1.3 > Accessibilité des bâtiments.....	26
2.1.4 > Déplacements.....	27
2.1.5 > Gestion des déchets	27
2.2 > Elaboration, mise en œuvre et évaluation des politiques publiques.....	28
2.2.1 > Organisation du pilotage et Transversalité	28
2.2.2 > Suivi et évaluation.....	30
2.2.3 > Stratégie d'amélioration continue	31
2.2.4 > Concertation, participation de la population, relations avec les parties prenantes.....	32
III. COMMENT L'ACTIVITE 2017 D'ERDRE ET GESVRES CONTRIBUE A LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ?	35

ANNEXE 1 : TABLEAU DE SUIVI DE L'AGENDA 21 ET DU PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL	48
ANNEXE 2 : CHIFFRES CLES DU RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2017	62

INTRODUCTION

La communauté de communes d'Erdre et Gesvres (CCEG) a mis en place une politique publique de développement durable reposant sur des documents stratégiques : l'Agenda 21 et Plan Climat Energie Territorial (I). Elle a aussi intégré le développement durable dans son mode de gestion et de fonctionnement (II) ainsi que dans l'ensemble de ses activités (III).

I. OU EN EST-ON DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ?

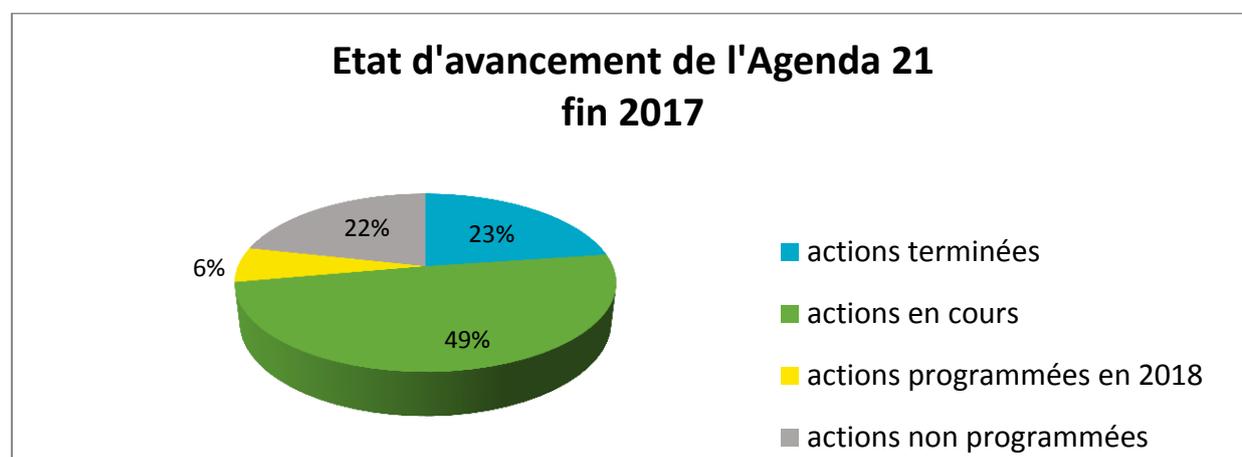
Les actions de l'Agenda 21 et du Plan Climat Energie Territorial (PCET) étaient programmées jusqu'à la fin de l'année 2017. La Communauté de communes a décidé en 2017 de réactualiser sa stratégie de développement durable.

Dans ce cadre, le rapport de développement durable va permettre d'effectuer un bilan de la réalisation effective ou non des actions qui avaient été inscrites dans l'Agenda 21 et le Plan Climat Energie Territorial. Le rapport de développement durable permet également de revenir sur les actions emblématiques de l'année 2017.

1.1 > Etat d'avancement de l'Agenda 21 et du Plan Climat Energie Territorial

1.1.1 > Agenda 21

Comme le montre le graphique ci-dessous, qui présente l'état d'avancement de **l'Agenda 21** au 31 décembre 2017, presque **trois quarts des actions sont lancées**, avec 23 % terminées et 49% en cours. D'autre part, 6 % des actions sont programmées pour 2018. Ce sont donc au total 78 % des actions qui seront lancées d'ici la fin 2018.



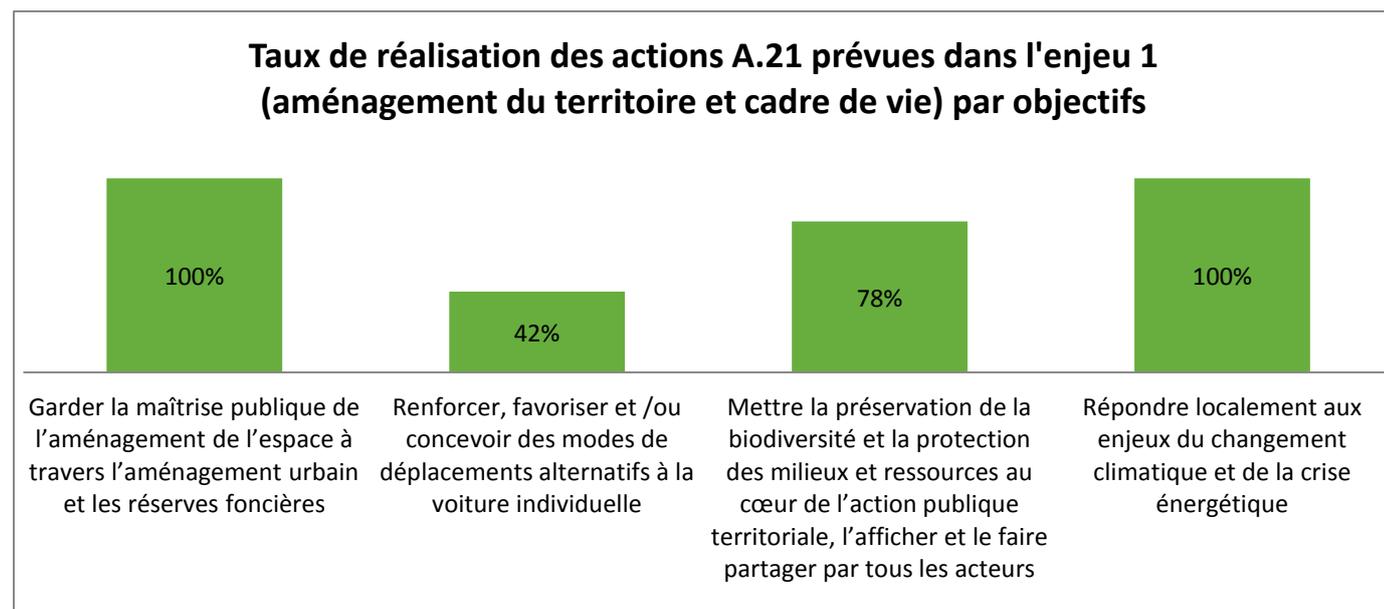
L'engagement récent de la Communauté de communes dans certains projets comme par exemple le Plan Global de Déplacement ou le Contrat Local de santé, explique que plus de la moitié des actions Agenda 21 soient en cours ou programmées en 2018. Aux termes de la mise en œuvre de l'Agenda 21, les actions non engagées (22%), le seront soit parce qu'elles ont été abandonnées car non prévues dans le projet de mandat ; ou reportées faute de moyens humains et/ou financiers.

Lorsque l'on compare la répartition par enjeu des actions Agenda 21 déjà lancées, on constate dans le graphique ci-après que les actions menées concernent majoritairement, d'une part, le 1er enjeu sur l'aménagement, et d'autre part l'enjeu 3 sur le bien vivre ensemble.



L'analyse de l'état de l'avancement des actions Agenda 21 enjeu par enjeu permet de mieux comprendre quels sont les objectifs de développement durable qui ont été prioritairement traités.

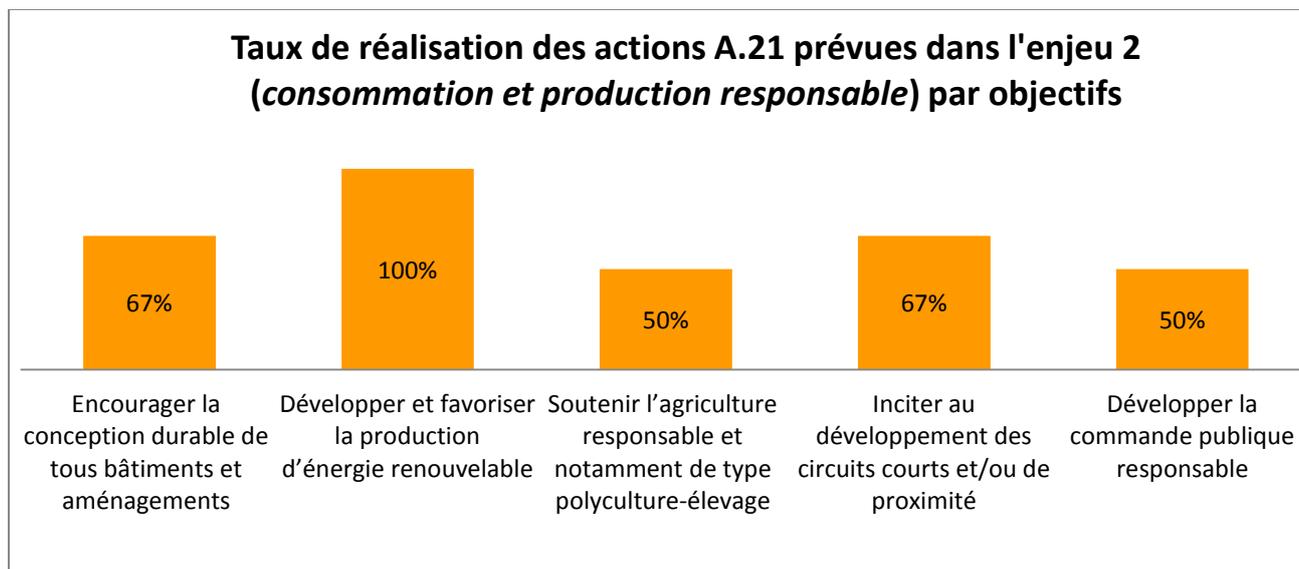
- **Enjeu 1 : Maîtriser l'aménagement de notre territoire pour préserver son cadre de vie, ses ressources et ses milieux**



Sur le plan quantitatif, le graphique ci-dessus indique le taux de réalisation (actions terminées ou en cours) des actions Agenda 21 prévues dans l'enjeu 1 pour chacun des objectifs.

- Seul l'**objectif concernant le développement des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle** connaît un **faible état d'avancement**. Ce résultat s'explique par le fait que les actions relatives à la mobilité ont été reprogrammées dans le Plan Global de Déplacement, qui été approuvé en 2017 par le conseil communautaire. Ces actions seront progressivement mises en œuvre, notamment dans le cadre des Plans d'Actions Communaux pour les Mobilités Actives (PACMA) et du Plan Vélo, prévus dans le Plan Global de Déplacements.
 - Il est important de souligner que l'objectif central du Plan Global Déplacements est la stabilisation du nombre de déplacements en voiture seul à l'horizon 2030. Pour atteindre cet objectif extrêmement ambitieux sur un territoire péri-urbain qui connaît une forte croissance démographique, les élus de la Communauté de communes souhaite affecter des moyens importants à la réalisation de programme. Il est prévu d'une part le recrutement d'un conseiller en mobilité en 2018 pour mener les actions d'animation du territoire auprès des familles, des professionnels du tourisme ou des chefs d'entreprises, et d'autre part, l'affectation de 10 % de l'enveloppe financière du pacte financier territorial à la réalisation de projets de mobilité.
- Pour les 3 autres objectifs de l'enjeu 1, la part importante d'actions engagées s'explique par le fait que les actions concernées relèvent pour beaucoup, de documents de programmation et de planification déjà opérationnels (Programme de Prévention des déchets, Plan Climat Energie Territorial, Programme d'action foncière, Programme de restauration des marais de l'Erdre...) ou dont l'élaboration est en cours (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Schéma Directeur des eaux pluviales).
 - Les actions prévues dans l'objectif sur l'**aménagement durable** et dans l'**objectif relatif à la lutte contre le changement climatique** sont toutes engagées.
 - Seul l'**objectif sur la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources** n'a pas un taux de réalisation à 100 %.
 - Beaucoup d'actions ont été engagées, notamment sur **la prévention des déchets**. Après 4 années en Redevance Incitative, et la mise en place d'un programme pluriannuel de prévention des déchets, la réduction de la production par habitant d'ordures ménagères est confirmée. A noter toutefois que le volume très important de déchets verts apportés en déchèterie par les habitants reste problématique. Il sera nécessaire de poursuivre les actions engagées pour limiter la production de déchets verts.
 - S'agissant des actions sur **les milieux aquatiques**, la réalisation du programme d'actions des Marais de l'Erdre a permis de restaurer un linéaire important de cours d'eau.
 - En revanche, très peu d'**actions de sensibilisation et de formation pour améliorer la qualité de l'eau** en direction des agriculteurs, collectivités et particuliers ont été réalisées. Or cet enjeu est très important pour le territoire, compte tenu des effets déjà constatés du changement climatique et de la raréfaction de la ressource en eau.
 - De même l'action sur la **préservation et le maintien du bocage** n'a pas été engagée, car la très grande majorité des haies appartiennent à des propriétaires privés qu'il est difficile de mobiliser. Mais plusieurs plans de gestion du bocage communaux ont été engagés et participent à la structuration de la filière bois locale. Là encore, il s'agit d'un enjeu important pour le territoire, car les espaces boisés constituent une réserve de biodiversité et structurent les paysages. Ils présentent aussi un intérêt en matière d'adaptation au changement climatique car ils permettent de stocker le carbone et ainsi lutter contre les émissions de gaz à effet de serre.

○ **Enjeu 2 : Construire, produire et consommer localement et de manière responsable**



S'agissant de l'**enjeu 2** (consommation et production responsables), le graphique ci-dessus indique que les objectifs que s'était fixés la collectivité connaissent des états d'avancement différents.

- L'objectif concernant le **développement des énergies renouvelables** est celui qui a le taux d'avancement le plus élevé. La Communauté de communes s'est engagée dans la structuration de la filière bois-énergie. Le bois énergie constitue la première source d'énergie renouvelable au niveau local. Lors de la conception du centre aquatique intercommunal « Les Bassins d'Ardéa », le choix des élus a porté sur l'équipement en chaudières bois. A noter cependant que ce centre aquatique n'est plus approvisionné en bois local depuis 2016, suite au renouvellement du marché, pour des raisons de prix et de qualité. Une unité de stockage/séchage bois a été aménagée par la collectivité pour stocker les plaquettes produites par les agriculteurs du territoire. Mais il convient de préciser que les élus ont fait le choix du gaz pour alimenter la chaufferie du second équipement aquatique, « Les Bassins d'Alphéa », en service depuis septembre 2017.

En 2017, la Communauté de communes a poursuivi les actions en faveur du développement des énergies renouvelables sur le territoire, notamment dans le cadre de la réactualisation de sa stratégie de Développement Durable. Elle a redéfini son potentiel de développement pour tous les types d'énergies renouvelables (bois énergie, biogaz, solaire, éolien...) Plus particulièrement, elle a réalisé une étude de potentiel photovoltaïque sur son patrimoine public ainsi que sur celui des communes.

Elle a également organisé 4 réunions de sensibilisation aux énergies renouvelables :

- 2 réunions sur la méthanisation à destination des exploitants agricoles,
- 2 réunions grand public sur les projets collectifs citoyens sur le photovoltaïque.

- L'objectif relatif au **développement de la commande publique responsable** n'a été que partiellement traité, avec un faible taux d'avancement (50%).
 - Seul le service d'assistance à la mobilisation des clauses sociales dans les marchés publics a été mis en œuvre. Ce dispositif progresse chaque année (cf. paragraphe 2.1.1 sur la commande publique).

Il est de mieux en mieux accepté par les entreprises qui se renseignent en amont de leur réponse au marché sur ce dispositif et les solutions mobilisables localement. De plus en plus de communes demandent intègrent des clauses sociales dans leurs marchés publics.

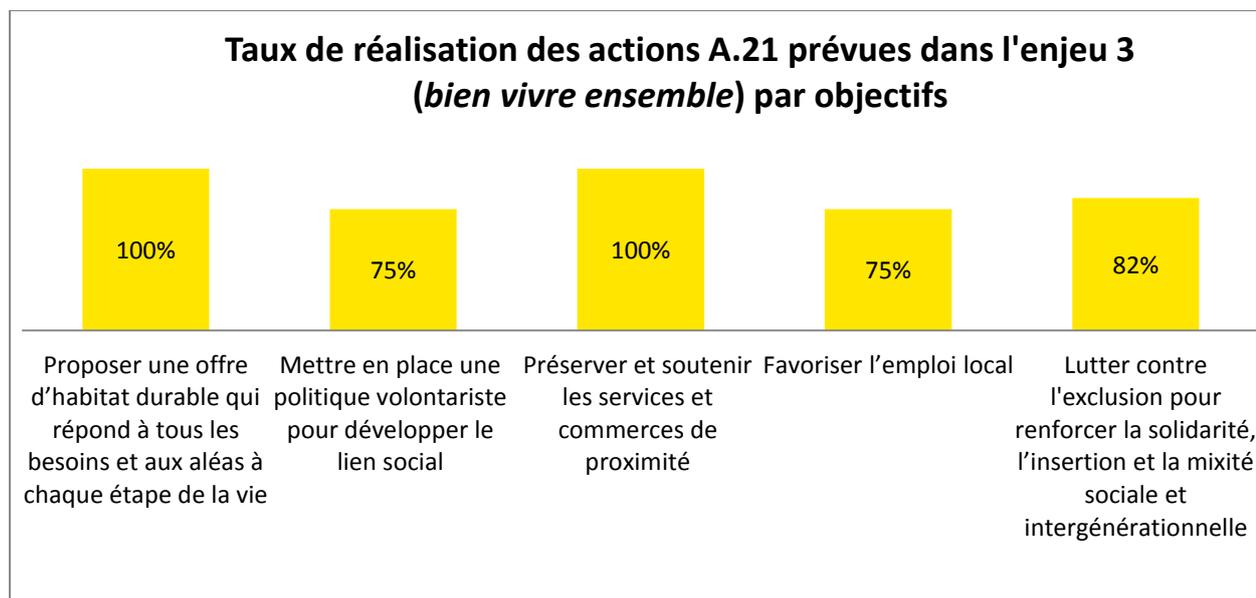
- L'introduction de critères de développement durable dans les achats et marchés publics (**autres que les clauses sociales**), comme les critères environnementaux et énergétiques reste ponctuelle, comme par exemple l'achat de papiers recyclés et de produits d'entretien éco-labellisés. **Il serait nécessaire d'engager en interne, une réflexion globale sur la commande publique afin de réfléchir en amont à la définition du besoin.** A ce titre, l'action sur le développement de l'achat responsable a été inscrite dans le projet d'administration. Les services « Affaires juridiques » et « Développement Durable » vont travailler en partenariat sur la mise en œuvre de cette action.
 - La réflexion collective avec les communes concernant la manière de développer la commande publique responsable n'a pas été engagée car elle n'a pas été considérée comme prioritaire. Cette action sera reproposée dans le cadre de la nouvelle stratégie de Développement Durable.
- Les objectifs concernant le **soutien à l'agriculture responsable et le développement des circuits courts et/ou de proximité** n'ont été que partiellement traités.
 - Le soutien à l'activité agricole s'est traduit par la volonté d'agir prioritairement sur la préservation du foncier agricole et la remise en état des terres en friche. La Communauté de communes a souhaité redéfinir le partenariat en avec la SCIC Nord Nantes (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) dans le cadre du nouveau dispositif d'aide. Ce dispositif a été revu pour agir prioritairement dans les secteurs à enjeux agricoles.
 - Il n'y a pas eu de réflexion engagée sur les modes de production agricoles. L'action concernant la valorisation des terres des marais par l'agriculture durable que devait porter le Conseil Départemental a été abandonnée.
 - Concernant l'approvisionnement en produits de proximité dans la restauration collective et la structuration de micro-filières locales, l'action n'a pas évoluée faute de moyens humains sur cette action. La difficulté provient aussi du changement d'élus à deux reprises, et du départ d'un agriculteur qui portait bien l'action au sein de l'association.

S'agissant de cet objectif, il convient de préciser que la Communauté de communes a candidaté en 2017 à l'appel à projet du Programme Alimentaire National. Dans ce cadre, elle a co-construit un projet alimentaire avec une diversité d'acteurs : la chambre d'agriculture, CAP44 (Construire une Agriculture Paysanne Performante et Plurielle), le Groupement des Agriculteurs Biologiques de Loire-Atlantique, la Fédération Départementale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural, le Conseil de développement qui lance un groupe sur « les transitions alimentaires et agricoles », et le service Déchets sur le gaspillage alimentaire.

Ce projet repose sur 3 objectifs :

- Développer l'offre alimentaire de proximité et de qualité, dont la production ne nuise pas à l'environnement,
- Faciliter le lien entre l'offre alimentaire de proximité et la demande (restauration collective, consommateurs du territoire),
- Changer les comportements sur cette thématique et notamment réduire le gaspillage alimentaire.

- **Enjeu 3 : Favoriser le bien vivre ensemble dans un territoire qui répond aux besoins des habitants**

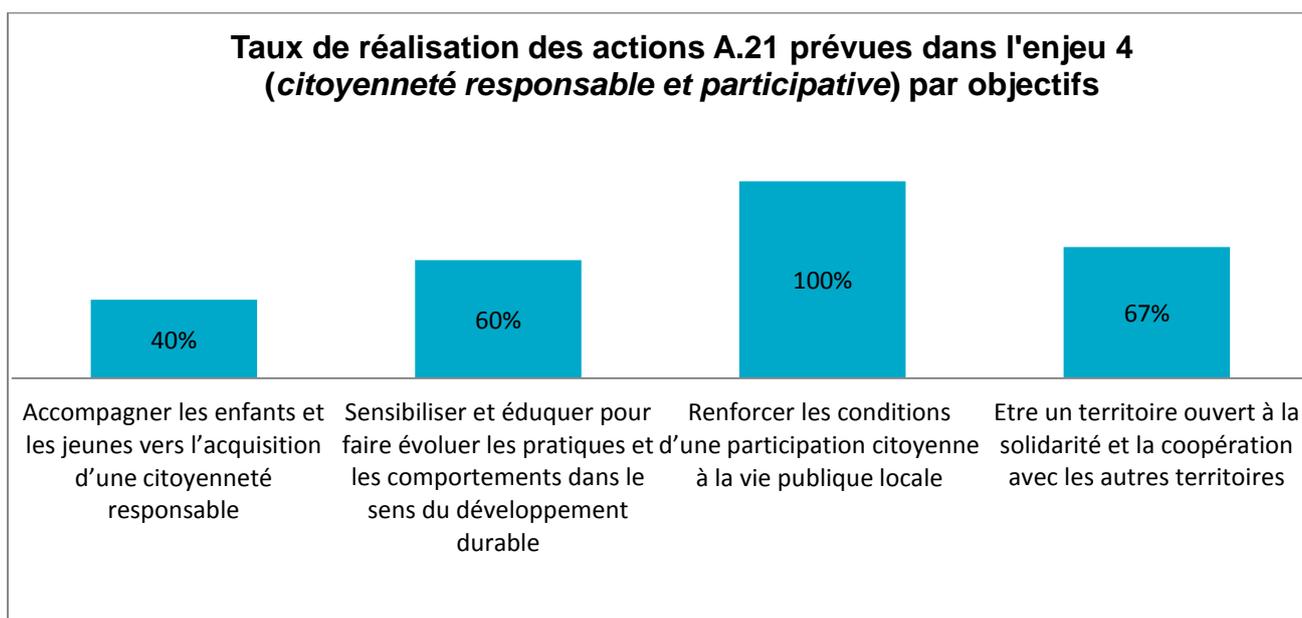


Comme le montre le graphique ci-dessus, la part importante d'actions engagées dans **l'enjeu 3** (bien vivre ensemble) est liée d'une part, à la politique volontariste menée par la collectivité pour développer l'offre culturelle (animation culturelle, éducation artistique...), diversifier l'offre de logements (Programme d'Intérêt Général, Programme Local de l'Habitat...), et soutenir l'emploi local (animation économique, activités des Maisons de l'Emploi...), et d'autre part, au lancement des réflexions sur la lutte contre l'isolement et la précarité alimentaire ainsi que sur le Contrat Local de Santé.

- L'objectif concernant **l'offre d'habitat durable** montre un taux de réalisation de 100 %. Ce résultat s'explique par le fait que cet objectif ne concerne qu'une seule action : la mise en œuvre d'un Programme Local de l'Habitat, qui a été approuvé en 2015 et dont les actions sont progressivement mises en œuvre.
- L'objectif concernant **la lutte contre l'exclusion et le renforcement de la solidarité, l'insertion et la mixité sociale** a aussi un très bon niveau d'avancement avec un taux de réalisation de 82 %. C'est l'objectif de l'enjeu 3 qui comporte le plus grand nombre d'actions. Plusieurs de ces actions ont été engagées récemment comme le contrat local de santé, la réflexion sur la lutte contre la précarité alimentaire et l'isolement. Aussi, il n'est pas possible d'évaluer les résultats de ces actions à ce jour.
 - Concernant l'action relative au Programme d'Intérêt Général multi-thèmes, il convient de préciser que les élus ont décidé en 2017 de prolonger de 2 ans ce dispositif, compte tenu du succès qu'il a rencontré et de la hausse des demandes des particuliers. Les objectifs en termes de nombres de travaux de mise en accessibilité et maintien à domicile que s'était fixée la collectivité ont été atteints. Ceux concernant les travaux de rénovation thermique ont été revus à la baisse, mais avec des demandes qui sont en très forte progression.

- L'objectif concernant **le développement de l'emploi local** à un taux de réalisation de 75 %.
 - La politique d'animation économique territoriale s'est poursuivie en 2017 à travers l'activité des Maisons de l'Emploi, l'accompagnement des entreprises et l'aménagement des parcs d'activité.
 - La démarche « Gestion Territoriale Prévisionnelle des Emplois et des Compétences » (GTPEC) menée en 2017 a permis de définir 3 propositions de scénarios prospectifs pour vivre et entreprendre sur le territoire d'Erdre et Gesvres en 2030.
 - Mais il convient de préciser que l'action concernant la réalisation d'une étude prospective sur le développement de l'économie sociale et solidaire n'a pas été engagée. Cette action n'a pas été retenues comme prioritaire dans le projet de mandat d'Erdre et Gesvres.
- L'objectif concernant **le développement du lien social** à également un taux de réalisation de 75 %. Il s'agit des différentes actions du projet culturel territorial qui permettent de développer les projets artistiques participatifs, de favoriser le travail partenarial avec le tissu associatif local et de faciliter l'accès aux activités culturelles par la mise en place d'une tarification incitative et d'une programmation territorialisée.

○ **Enjeu 4 : Promouvoir une citoyenneté responsable et participative**



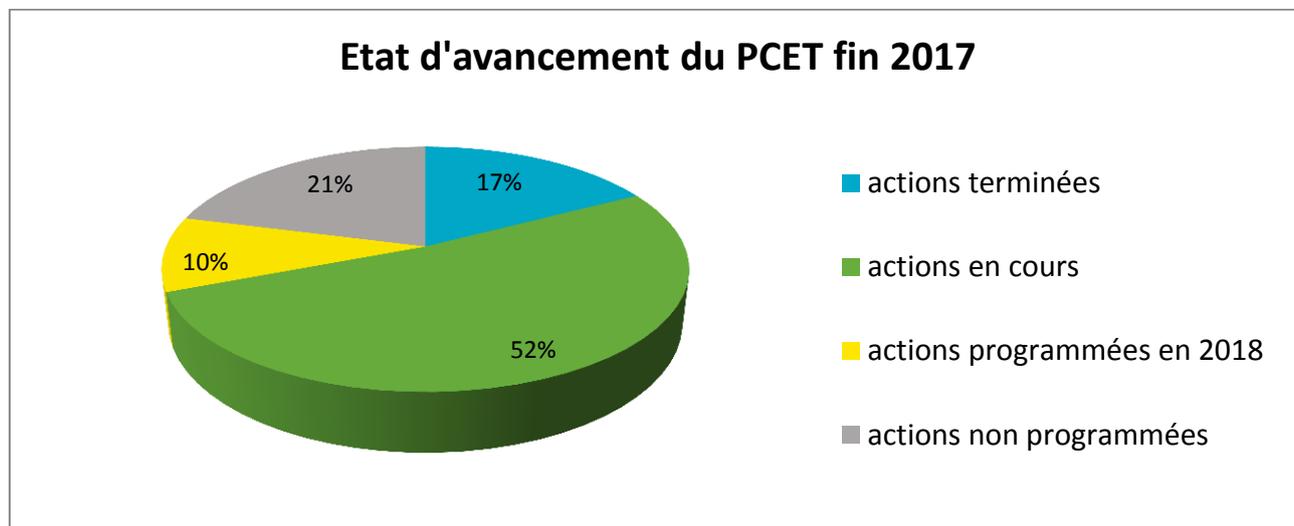
S'agissant de **l'enjeu 4**, sur le volet **participation**, l'action concernant l'établissement d'un cadre général à la participation n'a pas été réalisée telle qu'elle était prévue initialement dans l'Agenda 21. Mais de **nombreuses expérimentations et dispositifs de concertation ont été menés**, par exemple dans le cadre de la réactualisation de la stratégie de Développement Durable, de l'élaboration du Contrat Local de Santé, de la réflexion sur l'évolution des modes de collecte ou de la démarche sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences. (cf. paragraphe 2.2.4 sur la participation et la concertation).

- L'objectif relatif à la **coopération avec les autres territoires** à un taux de réalisation de 67 %. De nombreuses démarches partenariales ont été initiées avec des territoires voisins :
 - Dans le cadre du **Schéma de cohérence territoriale**, les actions du programme 2017/2020 du Pôle Métropolitain associant les 6 intercommunalités sont mises en œuvre de manière partenariale sur les thèmes prioritaires (mobilité, accompagnement opérationnel aux projets urbains, protection de l'environnement et développement économique...).
 - Un **service mutualisé ADS** (Autorisation du Droit des Sols) a été mis en place avec les Communautés de communes de la Région de Blain ainsi que de la Région de Nozay pour l'instruction des actes urbanismes. Ce service est opérationnel depuis 2015 et enregistre une hausse de son activité chaque année. En 2017, les services ont instruit 3306 actes d'urbanisme pour le compte des 23 communes, soit une augmentation de 18% par rapport à 2016, et 25% par rapport à l'année de référence de signature des conventions (2014) sur laquelle a été dimensionné le service instructeur.
 - La Communauté de communes Erdre et Gesvres a poursuivi en 2017 la réflexion engagée pour mutualiser de nouveaux services avec ces deux collectivités, notamment sur le **système d'information géographique** qui devrait aboutir à la création d'un service unifié entre les 3 collectivités en 2018.
 - Elle a également engagé avec ces deux communautés de communes voisines une **démarche de structuration d'un Office de tourisme intercommunautaire**, pour la création d'un établissement public à caractère industriel et commercial « Erdre Canal Forêt », dans une optique de renforcement de l'attractivité territoriale.
 - La Communauté de communes Erdre et Gesvres et les communautés de communes de Blain, de Nozay et de Loire-et-Sillon ont créé un **Groupe d'Action Locale (GAL)** « Canal, Erdre et Loire » pour assurer la gestion des fonds européens du programme LEADER Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rural. Dans ce cadre, ils accompagnent des porteurs de projets publics ou privés avec l'octroi de subventions (fonds européens). En 2017, 27 porteurs de projets ont été aidés.
 - La Communauté de communes poursuit également avec ses partenaires, la mise en œuvre des **actions en faveur de la préservation des milieux aquatiques** ; dans le cadre du programme de restauration et d'entretien des cours d'eaux et zones humides et du programme sur le bassin versant de l'Erdre Amont.

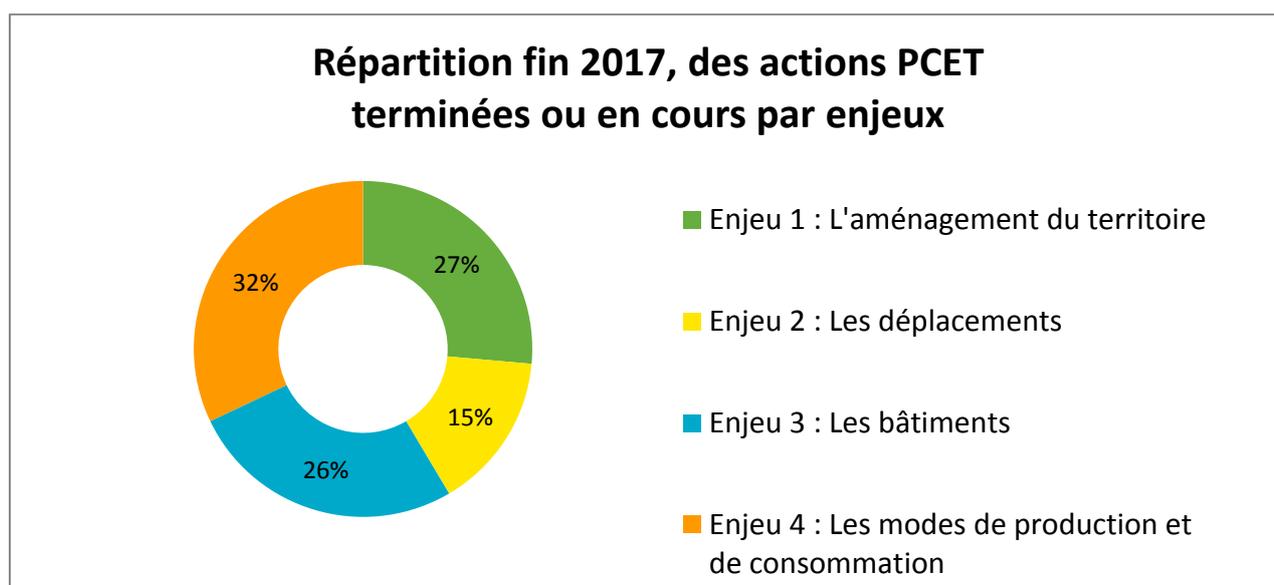
- L'objectif concernant la **citoyenneté responsable** est celui qui a le plus faible taux de réalisation (40%).
 - L'action concernant la mise en place d'une **Coopérative Jeunesse de Services** a été une réussite. En 2017, 13 jeunes ont été concernés. Ils ont réalisé 26 contrats représentant près de 470 heures de travail pour un chiffre d'affaire de 8 800 euros. Ce dispositif progresse chaque année. De même, en 2017, 9 projets ont été soutenus par la communauté de communes dans le cadre du dispositif « **Bourses Initiatives Jeunesse** » pour un montant total de 5100 €. Une résidence de journalistes a été accueillie en 2017 dans le cadre d'un projet d'éducation aux médias avec 300 heures d'intervention auprès du public scolaire.
 - Toutefois, plusieurs actions n'ont pas été engagées comme la mise en place d'un **centre de ressources dédié au développement durable** ou la création d'un outil internet pour former et informer sur le développement durable, car elles n'ont pas été considérées comme prioritaires par les élus. De même, l'action concernant la mise en place de **chantiers internationaux de jeunes bénévoles**, n'a pas pu aboutir en raison de la fermeture de l'association locale qui devait être partenaire de la collectivité sur ce projet.

1.1.2 > Plan Climat Energie Territorial

Concernant le **Plan Climat Energie Territorial**, le graphique ci-dessous montre qu'un peu plus des deux tiers (69%) des actions sont lancées : en cours (52%) et terminées (17%).

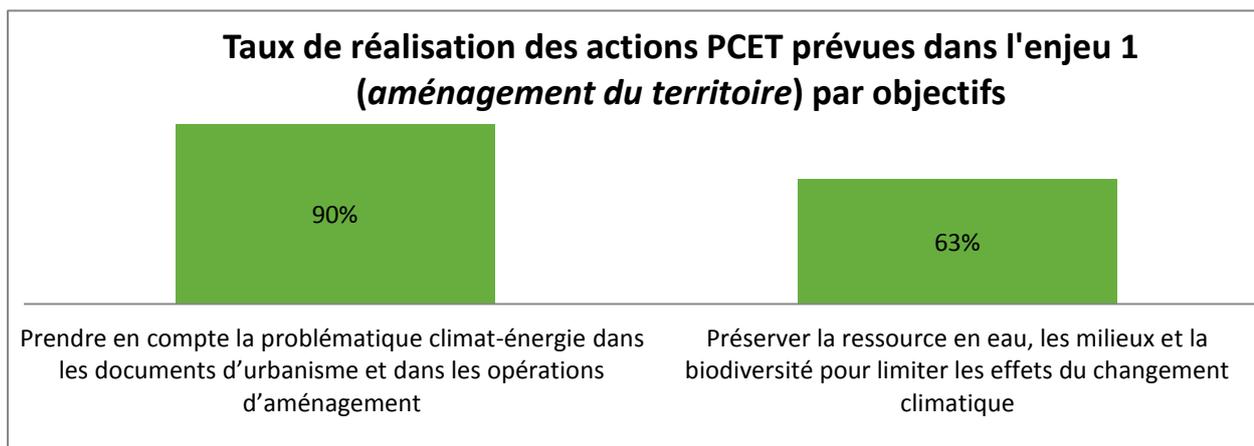


Lorsque l'on compare la répartition par enjeu des actions PCET déjà lancées, on constate dans le graphique ci-après que les actions menées concernent majoritairement, l'enjeu 4 sur les modes de production et de consommation responsables, l'enjeu 1 sur l'aménagement du territoire et l'enjeu 3 sur les bâtiments.



Comme pour l'Agenda 21, l'analyse de l'état de l'avancement des actions PCET enjeu par enjeu permet de mieux comprendre quels sont les objectifs qui ont été prioritairement traités.

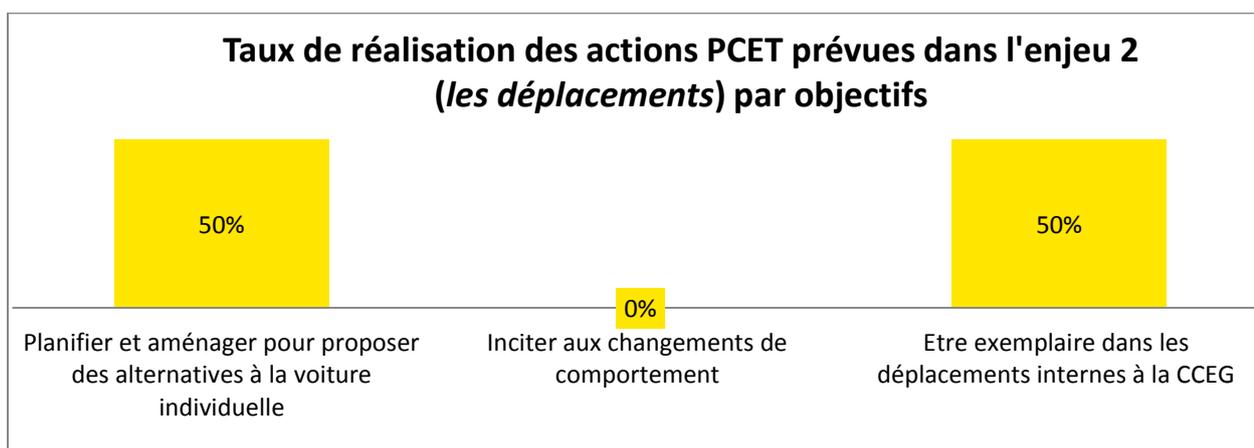
○ Enjeu 1 : L'aménagement



Comme le montre le graphique ci-dessus, un grand nombre d'actions de **l'enjeu 1** (aménagement) ont été mises en œuvre. L'explication est la même que pour l'Agenda 21 et réside dans le fait que les actions engagées relèvent de documents de programmation et de planification déjà opérationnels (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Contrat territorial milieux aquatiques des marais de l'Erdre) ou dont l'élaboration est en cours (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Schéma Directeur des eaux pluviales).

L'objectif relatif à la **préservation des ressources en eau et de la biodiversité** connaît un taux de réalisation plus faible (63 %) que celui sur **l'intégration de la problématique énergie climat** dans les documents de planification (90%). Cette différence s'explique par le fait que l'action sur la préservation et le maintien du bocage n'a pas été engagée, tout comme certaines actions de sensibilisation à la préservation de la ressource en l'eau.

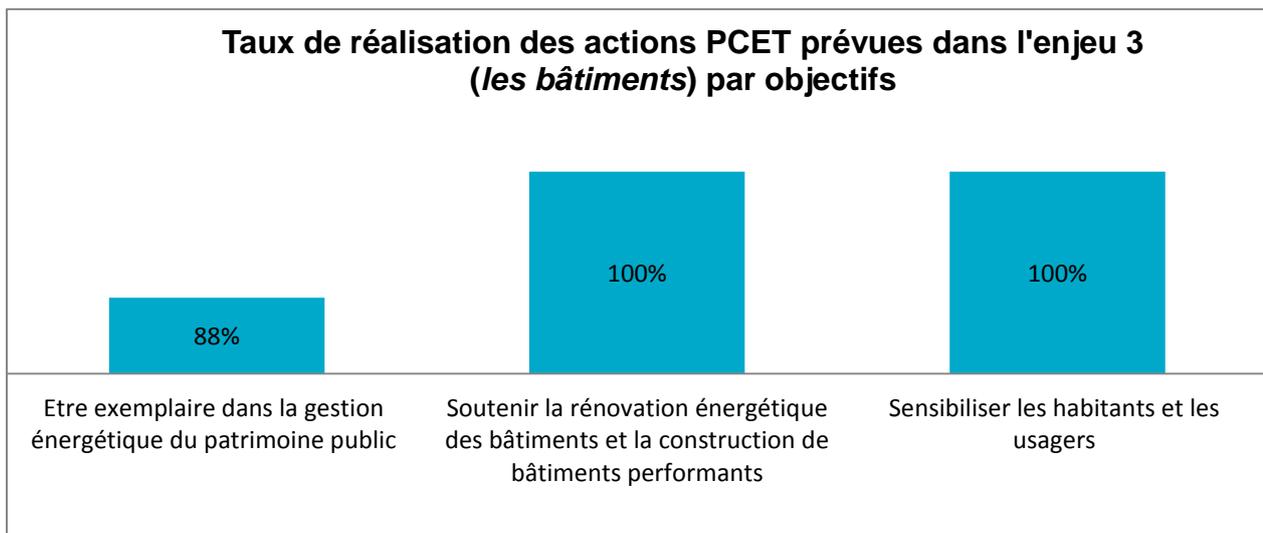
○ Enjeu 2 : Les déplacements



Pour **l'enjeu 2** (les déplacements), le faible niveau d'actions engagées (cf. graphique ci-dessus) s'explique par le fait que les actions relatives à la mobilité ont été reprogrammées dans le Plan Global de Déplacement, qui a été approuvé en 2017 par les élus communautaires. Ces actions seront progressivement mises en œuvre, notamment dans le cadre des **Plans d'Actions Communaux pour les Mobilités Actives (PACMA)** et du **Plan Vélo**, prévus dans le Plan Global de Déplacements.

L'arrivée du conseiller en mobilité prévue en 2018 permettra d'engager les **actions de sensibilisation aux changements de comportements et à l'éco-mobilité**.

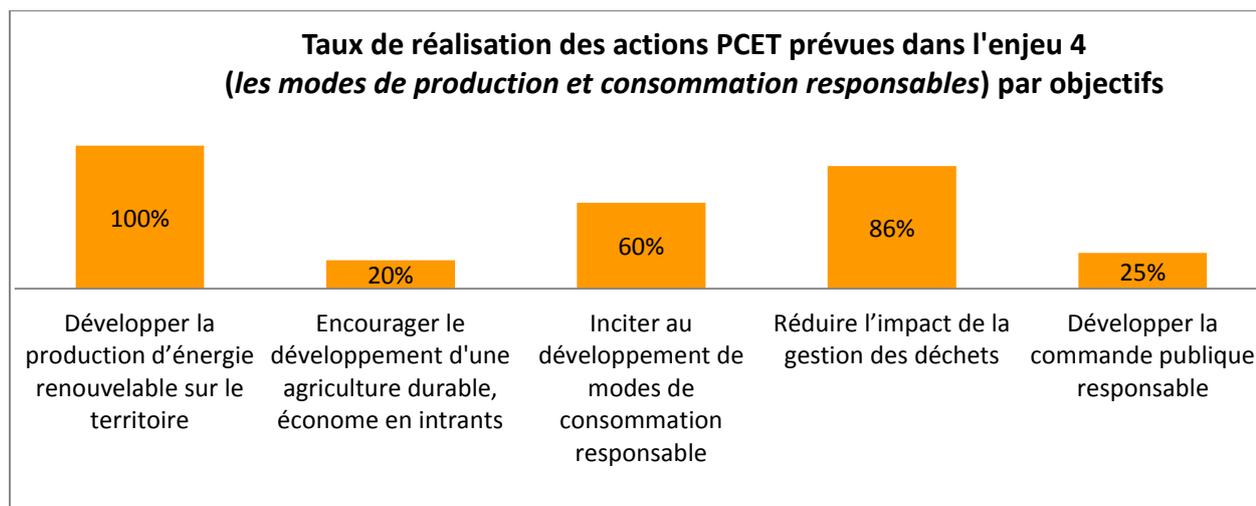
○ Enjeu 3 : Les bâtiments



L'enjeu 3 (les bâtiments) est celui qui a été le mieux traité avec de très forts taux de réalisation. La part importante des actions engagées est liée à la politique volontariste menée par la collectivité sur cette thématique, d'une part sur le plan interne, à travers l'ensemble des actions de maîtrise de l'énergie menées dans le cadre du **Conseil en Energie Partagé**, et d'autre part sur le plan externe, à travers le dispositif d'accompagnement des particuliers dans leurs travaux de rénovation, dans le cadre de la nouvelle Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique « **SERENHA** » (**S**ervice de la **R**énovation de l'**H**abitat) :

- La Communauté de communes est adhérente au Conseil en Energie Partagé depuis 2015. A ce titre, elle déjà mis en place un certain nombre d'actions qui lui ont permis d'atteindre des résultats élevés en termes **d'économie d'énergie** et d'économie financière (optimisation de l'éclairage public, travaux d'isolation, renouvellement des contrats d'électricité et de gaz...). Dans le cadre du Conseil en Energie Partagé, la Communauté de communes a approuvé un plan d'actions triennal 2017-2020. De nouvelles actions ont pu être engagées en 2017, comme par exemple le **réglage des programmeurs des chaudières** de certains bâtiments administratifs avec des coupures le week-end.
- La collectivité a décidé de mettre en œuvre une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique « SERENHA » pour **accompagner les habitants dans leurs projets de rénovation**. L'accompagnement est assuré car un conseiller qui a été recruté par la Communauté de communes. Il prévoit un RDV à domicile, une évaluation, un retour sur l'évaluation, la fourniture d'une liste d'artisans et un aide à la lecture des devis. En 2017, le Conseiller SERENHA a accompagné 205 projets. 132 rénovations ont été réalisées ou initiées pour un chiffre d'affaires de travaux d'2,6 millions d'euros :
 - 68 rénovations avec 25% de gain thermique
 - 55 rénovations avec 40% de gain thermique
 - 9 rénovations au niveau Bâtiment Basse Consommation

○ Enjeu 4 : La production et la consommation responsables



S'agissant de **l'enjeu 4 (production et consommation responsables)**, le graphique ci-dessus indique que les objectifs que s'était fixés la collectivité connaissent des états d'avancement différents

- La part importante d'actions engagées concerne les actions en faveur du **développement des énergies renouvelables** ainsi que les **actions de prévention des déchets et de développement du recyclage et du réemploi**. L'explication est la même que pour l'Agenda 21 et réside dans le fait que beaucoup d'actions ont été engagées à travers le programme pluriannuel de prévention des déchets. Comme cela a déjà été précisé pour l'Agenda 21, s'agissant du développement des énergies renouvelables, les actions ont prioritairement portées sur le bois énergie. Mais de nouvelles actions ont été lancées en 2017, dans le cadre de la réactualisation de la stratégie de Développement Durable, notamment sur la méthanisation et le solaire photovoltaïque (cf. paragraphe sur l'enjeu 2 de l'Agenda 21).
- Les autres thématiques de l'enjeu 4 n'ont été que partiellement traitées. C'est le cas des actions du Plan Climat Energie Territorial qui sont communes avec celles de l'Agenda 21 et qui concernent par exemple **le développement de la commande publique responsable** avec un taux de réalisation très faible de 25%, et le soutien à **l'agriculture responsable**, avec un taux de réalisation de seulement 20%. Les actions relatives au développement de modes de production agricoles durables et à la réflexion sur l'achat durable avec les communes n'ont pas été engagées.

1.1.3 > Bilan

Aux termes de la mise en œuvre du premier **Agenda 21** de la Communauté de communes, il apparaît donc que les enjeux 1 et 3 (« aménagement et cadre de vie » et « bien vivre ensemble ») ont été prioritairement traités, avec une volonté politique forte d'agir sur ces deux enjeux.

L'enjeu 4 (« citoyenneté responsable et participative ») a été partiellement traité, avec de nombreuses coopérations territoriales mises en œuvre et des expérimentations sur la participation. On constate que les actions prévues dans l'enjeu 2 (production et consommation responsables) de l'Agenda 21 ont été moins mises en œuvre.

S'agissant du **Plan Climat Energie Territorial**, on constate que les enjeux 1 et 3 (« aménagement » et « bâtiments ») ont été prioritairement traités, là aussi avec une volonté politique forte d'agir sur ces deux enjeux.

L'enjeu 4 sur les modes de production et de consommation responsables et l'enjeu 2 sur les déplacements, qui comportent un grand nombre d'actions communes avec l'Agenda 21, n'ont été que partiellement traités.

- Concernant l'enjeu 4, les actions menées ont porté en priorité sur la prévention des déchets et le développement des énergies renouvelables.
- Concernant l'enjeu 2, les actions relatives à la mobilité seront mises en œuvre dans le cadre du Plan Global de Déplacement.

Dans le cadre de la nouvelle stratégie de développement durable, il **sera également nécessaire de se réinterroger sur le niveau d'ambition souhaité sur l'enjeu « modes de production et de consommation responsables »**, notamment en ce qui concerne le développement d'une agriculture responsable et la promotion des circuits courts et/ou de proximité, qui sont des leviers d'actions importants pour atteindre les objectifs de développement durable (alimentation saine, autonomie alimentaire, lutte contre la pollution des sols et de l'eau) et de transition énergétique (qualité de l'air et adaptation du territoire au changement climatique, encore plus sur un territoire péri-urbain comme celui d'Erdre et Gesvres).

1.2 > Zoom sur quelques actions phares de l'année 2017

S'améliorer au regard du développement durable revient à mieux répondre aux 5 finalités définies dans le cadre de référence national comme essentielles au développement durable : la lutte contre le changement climatique, la préservation de l'environnement, l'épanouissement de tous les êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité et les modes de production et de consommation responsables.

En 2017, la communauté de communes a mené plusieurs actions transversales qui contribuent à plusieurs de ces finalités à la fois sur le plan économique, social et environnemental et sont de ce fait particulièrement exemplaires. Ces actions sont structurantes en termes de développement durable car elles peuvent concerner plusieurs actions de l'Agenda 21 et Plan Climat Energie Territorial, en même temps.

1.2.1 > Réactualisation de la Stratégie de Développement Durable

La communauté de communes d'Erdre et Gesvres a mis en place une politique publique de développement durable reposant sur deux documents stratégiques : l'Agenda 21 approuvé en 2013 et le Plan Climat Energie Territorial (PCET) approuvé en 2014.

L'évolution du contexte juridique, résultant notamment de la **loi du 17 août 2015** relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, qui prévoit que le **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) se substitue au Plan Climat Energie Territorial** préexistant, a conduit les élus à décider début 2017 de s'engager dans une nouvelle stratégie de développement durable.

Il a été décidé de coupler les démarches d'élaboration du nouveau PCAET (document réglementaire obligatoire) et de l'Agenda 21 (document volontaire). Ce projet vise à réactualiser, avec les acteurs du territoire (citoyens, associations, acteurs sociaux-économique, entreprises, monde agricole, communes...), la stratégie territoriale de développement durable.

Le premier objectif est d'approuver le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de communes Erdre et Gesvres, document réglementaire, stratégique et opérationnel permettant de lutter contre le réchauffement climatique, de développer les énergies renouvelables, de maîtriser les consommations d'énergie et d'améliorer la qualité de l'air. Ce document doit comprendre un diagnostic, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Il sera valable 6 ans et à réactualiser en 2024.

Le second objectif est de réactualiser l'Agenda 21 de la Communauté de communes, en vue de poursuivre la politique de développement durable de la CCEG. Il s'agit de redéfinir les orientations et priorités d'actions au regard des Objectifs de Développement Durable arrêtés¹ à l'Organisation Mondiale des Nations Unis (ONU) dans le cadre de l'Agenda 2030 adopté en 2015 et compte tenu des résultats obtenus par la collectivité depuis l'adoption de son premier Agenda 21.

Le troisième objectif est de mobiliser les parties prenantes du territoire (citoyens, associations, acteurs sociaux-économique, entreprises, monde agricole, communes...) dans l'élaboration puis la mise en œuvre de ces deux documents stratégiques, conformément aux attendus de la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte.

Cela nécessite une animation importante pour avoir un impact le plus large possible et un effet démultiplicateur sur les acteurs et les habitants du territoire, car les Etats seuls ne parviendront pas à atteindre les objectifs ambitieux définis par la Conférence sur le Climat (COP21).

En 2017, la Communauté de communes a missionné un bureau d'étude (le cabinet ALTEREA) pour l'accompagner dans la réactualisation de sa stratégie de Développement Durable. Puis un comité de pilotage transversal a été constitué pour piloter et suivre la démarche. Il est composé d'élus communautaires (vice-présidents thématiques et membres volontaires de la commission Amélioration de l'Action Territoriale, des partenaires institutionnels, des chambres consulaires, des gestionnaires de réseaux, du Syndicat d'énergie, d'associations (dont le Conseil de Développement) et du bureau d'études.

Un diagnostic comprenant les études techniques réglementaires (bilan des émissions de gaz à effet de serre, des consommations énergétiques et des polluants atmosphériques du territoire, étude du potentiel de développement des énergies renouvelables, cartographie des réseaux d'énergie...), une analyse des politiques publiques, un bilan de l'Agenda 21 et du PCET a été réalisé de février à septembre 2017, par le bureau d'études.

¹ L'ONU a arrêté 17 Objectifs de Développement Durable pour **éradiquer la pauvreté, protéger la planète et garantir la prospérité pour tous** dans le cadre d'un nouvel agenda de développement durable. Chaque Objectif est décliné en cibles spécifiques (169 au total) à atteindre dans les 15 prochaines années.

Pour que les objectifs soient atteints, chacun doit faire sa part : les gouvernements, les collectivités territoriales, le secteur privé, la société civile.

Dans ce cadre, 17 entretiens ont été réalisés par le Bureau d'études auprès des maires, des Vice-présidents et du Président de la Communauté de communes². Ils ont permis d'interroger les élus sur l'intégration du développement durable dans les politiques publiques de la Communauté de communes mais aussi des communes. Ils ont également permis de recueillir le ressenti et la perception des élus interrogés, sur l'actuelle stratégie de développement durable (Agenda 21 et Plan Climat Energie Territorial), les pistes d'améliorations et les propositions d'actions pour la nouvelle stratégie de Développement Durable (cf. paragraphe 2.2.2 « suivi – évaluation »). Des entretiens ont également été menés auprès de certains agents de la Communauté de communes.

Le diagnostic a permis d'identifier 11 enjeux spécifiques pour le territoire d'Erdre et Gesvres :

7 thématiques :

- Santé/Environnement
- Habitat
- Mobilité
- Déchet
- Energie Renouvelable
- Agriculture
- Biodiversité et milieux naturels

4 leviers d'actions :

- Alimentation
- Entreprises
- Changements de comportements
- Coopération et systèmes d'échange

Les enjeux territoriaux ressortis du diagnostic ont permis de définir les 11 thématiques de la première série d'ateliers de concertation qui s'est déroulée d'octobre à décembre 2017. La Communauté de communes n'a pas souhaité organiser une concertation grand public classique, ouverte à tous et reposant sur des réunions publiques, pour éviter les écueils du manque de participation. Elle a réalisé tout travail d'identification des personnes à convier à la concertation, pour susciter une meilleure mobilisation. Il s'agissait d'associer des personnes volontaires pour co-construire et s'engager sur des actions en faveur de la transition. Les acteurs et habitants du territoire qui ont été invités sont :

- Acteurs clés identifiés selon les thématiques (sur la base d'une cartographie des acteurs en cours d'élaboration)
- Membres du conseil de développement (avec une ouverture plus large par le conseil à des non adhérents)
- Porteurs d'initiatives en lien avec la thématique (repérés par la carte collaborative sur les initiatives en faveur des transitions, mise en place par le conseil de développement en 2017)
- Services de la Communauté de communes
- Communes (chaque commune relaye l'invitation aux élus et agents qu'elle souhaite ou aux habitants qu'elle aurait identifiés).

² Les élus de la commune de Saint-Mars du Désert n'ont pas pu être enquêtés faute de disponibilités.

Une plénière de lancement a été organisée début octobre 2017, en amont des 11 ateliers de concertation, à laquelle 78 personnes ont participé. Lors de cette soirée, la Communauté de communes a rappelé le contexte de la démarche ainsi que les enjeux et objectifs du développement durable et de la transition énergétique. Elle a présenté les résultats du diagnostic territorial. Cette plénière a aussi été l'occasion de présenter la carte collaborative des initiatives créée par le Conseil de Développement en 2017 et mettre en avant des initiatives locales en faveur des transitions (déjà repérées dans la carte des initiatives). Les thématiques et le planning des 11 ateliers de concertation ont été présentés.

En seconde partie de soirée, un temps de travail a été réalisé en sous-groupes (un par thématique) pour recueillir les perceptions des participants en termes d'atouts et de faiblesse et pistes d'amélioration sur les thématiques des ateliers.

Ensuite les 11 ateliers de concertation portant sur les 7 enjeux (santé et environnement, habitat, mobilité, agriculture, énergies renouvelables, milieux naturels et biodiversité) et les 4 leviers (entreprises, alimentation, changement de comportements, démarches de coopération) ont été organisés. Ces ateliers ont regroupé 400 participants au total, avec un nombre de 239 personnes différentes (certains venant à plusieurs ateliers). Ils ont permis de faire remonter 233 propositions. Les ateliers ont été animés dans le but de faire émerger des idées de projets qui motivent les acteurs et sur lesquels ils souhaiteraient s'impliquer. La Communauté de communes souhaite impulser et/ou amplifier une dynamique collaborative sur le territoire d'Erdre et Gesvres, en faveur du développement durable et de la transition énergétique. Elle a un véritable **rôle d'animateur** afin d'encourager, accompagner et faciliter la mise en place d'actions par les acteurs du territoire.

Une plénière de clôture qui a regroupé plus de 110 personnes a été organisée fin décembre 2017, pour présenter les résultats de la concertation. Ce sont les participants eux-mêmes qui ont restitué les propositions issues des différents ateliers.

Une dynamique s'est lancée et que les personnes présentes souhaitent poursuivre le travail collaboratif.

Le travail d'élaboration de la stratégie et de co-écriture des actions va se poursuivre en 2018, tout comme la réalisation de l'évaluation environnementale (réglementaire pour le plan climat) qui a débuté en 2017. L'adoption du Plan Climat Air Energie Territorial et de l'Agenda 21 est prévue pour la fin de l'année 2018.

1.2.2 > Gestion Territoriale Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GTPEC)

En 2017, la collectivité a engagé une démarche prospective territoriale autour des emplois et des compétences (Gestion Territoriale Prévisionnelle des Emplois et des Compétences).

Cette démarche répond à une action du projet de mandat avec deux axes particuliers :

- L'un pour faciliter la rencontre entre les entreprises et les personnes en recherche d'un emploi
- L'autre pour favoriser la structuration de filières à potentiel sur le territoire

La démarche prospective a reposé sur trois objectifs principaux :

- La co-construction avec les entreprises et les acteurs locaux, d'une **vision prospective des emplois, des compétences** et des fondements de l'attractivité du territoire d'Erdre et Gesvres en 2030, en vue de coordonner les actions dans le sens d'une vision partagée
- La nécessité de s'accorder sur une **vision partagée** pour mettre en lumière les compétences existantes et celles souhaitées par les acteurs, faire émerger les enjeux et choisir les fondements de l'attractivité du territoire en 2030
- La mise en œuvre d'une **action coordonnée** animée par la communauté de communes qui permettra à terme de co-construire des solutions, des actions qui favoriseront les parcours professionnels, l'accompagnement des besoins d'évolution des emplois et des compétences, d'agir sur les questions périphériques des déplacements, du logement, de la garde d'enfants...

La communauté de communes a un rôle de rassembleur des acteurs économiques, des acteurs de l'emploi formation, des institutionnels et de la société civile. Là encore, par sa **fonction d'animateur de son territoire**, la communauté de communes a la capacité de faciliter la réflexion et l'émergence de nouvelles perspectives, d'idées et d'actions.

Elle a missionné un bureau d'étude (le cabinet Sol et Civilisation) pour l'assister dans cette démarche. En 2017, il a accompagné la communauté de communes à toutes les phases du projet, de la réalisation du diagnostic à l'écriture des scénarios prospectifs.

La première étape fut de construire une vision technique individuelle basée sur des entretiens. 39 personnes "acteurs" du territoire ont été auditées dans le cadre des entretiens rétro prospectifs. L'objet a été de recueillir les propos des acteurs sur leur vision du territoire il y a 15 ans et celle qu'ils ont de ce même territoire en 2030. En parallèle un travail de veille prospective a permis d'approfondir 10 thématiques définies par quelques personnes (élus du territoire et chefs d'entreprise) :

- L'agriculture
- L'aménagement et les infrastructures
- Le bâtiment
- La démographie
- L'économie
- L'emploi
- L'entrepreneuriat
- La formation et les compétences
- La qualité de vie
- Le transport

A l'issue de la collecte et de la mise en forme des données recueillies, une présentation du diagnostic a été réalisé lors d'une plénière.

La deuxième grande étape a permis de travailler la vision partagée dans un cadre collectif. Un groupe prospectif multi-acteurs a été constitué. Il a permis de mobiliser des personnes issues notamment de la société civile, des entreprises du territoire, des élus, des institutionnels.

Quatre ateliers ont jalonné cette phase :

- Les facteurs de changement
- Les composantes du futur

- Les hypothèses du futur
- Les scénarios

Les temps collectifs d'atelier ont permis de faire se rencontrer les acteurs du territoire autour de sujets communs (acteurs qui n'ont pas pour toujours l'habitude de se rencontrer dans les sphères ordinaires) et de faire en sorte que chacun puisse s'exprimer sur sa propre vision du futur, afin de construire au final, une vision d'un futur collectif basé sur des scénarios cohérents, vraisemblables et pertinents.

Le groupe prospectif à l'issue des quatre ateliers a proposé en 2017 trois scénarios :

- Un scénario de rupture intitulé « *Erdre et Gesvres à la dérive, un territoire fragilisé à repenser* » dans lequel le territoire n'a pas su tirer profit des évolutions (plus d'inégalité, peu de liens entre les habitants, un environnement non préservé...)
- Un scénario tendanciel intitulé « *Erdre et Gesvres surfe et s'appuie sur le développement de la métropole* » dans lequel le territoire retrouve les réflexes de son développement et a su intégrer les démarches innovantes de la métropole et joue la complémentarité (économie présentielle, fournisseur alimentaire, service aux entreprises...)
- Un scénario alternatif intitulé « *Erdre et Gesvres, une nouvelle ambition territoriale au service des habitants acteurs* » avec un territoire engagé et engageant, initiant des projets avec des valeurs de solidarité et d'équilibre (concertation, participation, intelligence collective, filières économiques, excellence écologique...)

La démarche sera poursuivie en 2018, en vue de co-construire avec les acteurs qui le souhaitent un plan d'actions permettant d'agir en faveur des emplois et compétences de demain sur la base du scénario choisi par les élus.

1.2.3 > Contrat Local de Santé

La Communauté de communes a confié la réalisation d'un diagnostic de santé à un bureau d'étude (le cabinet LH). Il a permis d'identifier les besoins prioritaires du territoire en vue de renforcer la prévention et la promotion de la santé mise en œuvre en Erdre et Gesvres.

Ce diagnostic a été partagé et validé en 2017, avec l'ensemble des partenaires locaux. La démarche mise en œuvre a suscité beaucoup d'intérêt et une forte participation.

Suite au diagnostic, la communauté de communes a souhaité s'engager dans un Contrat Local de Santé, dans le respect des programmations établies par l'Etat et des objectifs inscrits dans le Projet Régional de Santé (PRS) de l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire. Cet **outil de contractualisation** lui permet de poursuivre la dynamique partenariale et d'assurer la coordination des porteurs de projets.

Trois groupes de travail ont été constitués, chacun travaillant sur une thématique précise en lien avec leur expertise professionnelle afin d'aboutir à un engagement dans le portage d'actions.

Les thématiques des ateliers correspondent aux trois axes stratégiques prioritaires identifiés dans le diagnostic:

- L'approche globale de la santé des enfants et des jeunes,
- L'approche globale de la santé des personnes en situation de précarité,
- L'approche globale de la santé des personnes âgées (prévention-repérage),

Chaque atelier a par ailleurs traité de trois thématiques transversales :

- Santé, environnement et développement durable,
- Enjeux partagés des données de santé observées en Erdre et Gesvres,
- Intégration de la logique d'observatoire « Transport-habitat-santé »

Ces groupes se sont réunis deux fois chacun entre mars et juin 2017.

Le Conseil de Développement d'Erdre et Gesvres a également été associé à ces travaux. Une réunion spécifique a été organisée le 7 mars 2017, en amont des groupes de travail, afin qu'il puisse formuler des propositions concrètes sur les 3 thématiques. Deux membres du Conseil de Développement ont par ailleurs participé à certaines réunions des groupes de travail.

Pour compléter la réflexion sur la thématique transversale santé-environnement, un atelier a été organisé en octobre 2017 dans le cadre de la nouvelle stratégie de Développement Durable.

Les temps collectifs d'atelier ont permis de travailler à la **définition d'un cadre commun d'intervention** avec l'ensemble des partenaires, pour garantir une meilleure lisibilité et pérennité des actions au service de l'amélioration de la santé de la population.

La constitution de ce cadre commun vise aussi à consolider les partenariats existants ou en devenir et optimiser les moyens d'action et de financement.

Les travaux de ces différents groupes ont permis la valorisation d'actions déjà engagées ou l'émergence de nouveaux projets. Ainsi, différents partenaires présents au sein des groupes de travail entre mars et juin 2017 se sont engagés en tant que porteur de projet et ont rédigé leurs propres fiches actions en lien avec des actions en cours ou à venir.

Cette démarche a permis d'aboutir à une réorganisation en 4 axes :

- Développer la prévention et les comportements favorables à la santé dans le domaine de la parentalité, l'enfance et la jeunesse
- Faciliter l'accès aux droits et à la santé des publics en situation de précarité et/ou de vulnérabilité
- Promouvoir le bien vieillir
- Développer des cadres de vie favorables à la santé

Fin 2017, le Comité de pilotage du CLS a validé le projet du plan d'actions reposant sur les 4 axes stratégiques et 10 objectifs opérationnels. Au total, ce sont 31 actions qui ont été co-construites en 2017, certaines directement pilotées par la Communauté de communes, d'autres avec une maîtrise d'ouvrage extérieure. L'animateur santé maintiendra deux rencontres annuelles par groupes de travail afin de poursuivre l'interconnaissance partenariale et suivre l'avancée des projets auprès des différents porteurs des fiches actions.

La finalisation de l'écriture des fiches actions aura lieu au premier semestre 2018. La signature du Contrat Local de Santé devrait s'effectuer en juin 2018 avec tous les partenaires de la démarche.

II. EN QUOI LE DEVELOPPEMENT DURABLE FAIT EVOLUER LES MODES DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT ?

S'améliorer au regard du développement durable, c'est également montrer l'exemple dans sa propre gestion et faire évoluer ses modes de travail au regard des 5 éléments de méthode du développement durable définis dans le cadre de référence national : transversalité, pilotage, suivi/évaluation, amélioration continue et participation de la population et des acteurs.

C'est ce que vise la communauté de communes en intégrant les principes du développement durable dans ses actions de gestion ainsi que dans les modes d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de ses politiques publiques.

2.1 > Exemplarité et gestion du patrimoine

Qu'il s'agisse de sa politique d'achats, de la gestion de ses bâtiments et véhicules, ou de la prévention des déchets, la communauté de communes vise l'exemplarité.

2.1.1 > Commande publique

La collectivité intègre des critères de développement durable dans la commande publique.

En 2017, la Communauté de communes a **introduit des clauses sociales dans plusieurs marchés publics** : la construction du Centre aquatique « les Bassins d'Alphéa » et de la déchetterie de Grandchamp des Fontaines et la requalification de parcs d'activités.

L'introduction des clauses sociales dans les marchés publics de la communauté de communes, et au-delà, des communes membres, tend à se systématiser du fait de l'organisation d'un service d'assistance à la mobilisation des clauses sociales dans les marchés publics, animé par le service Emploi d'Erdre et Gesvres. En 2017, les clauses sociales représentaient **20 296 heures réalisées** pour un total de **64 bénéficiaires** et **32 entreprises** concernées.

Le dispositif progresse d'année en année et est mieux accepté par les entreprises qui se renseignent en amont de leur réponse au marché, sur ce dispositif et les solutions mobilisables localement. Les entreprises ont d'ailleurs réalisé plus d'heures avec des clauses sociales que celles initialement prévues dans les marchés. En 2017, 20 296 heures ont été réalisées alors que seulement 11 740 heures avaient été calibrées dans les marchés publics, **soit 8 556 heures de plus.**

La collectivité introduit également **des critères environnementaux et énergétiques dans ses achats et marchés publics** en 2017 :

- Elle a lancé un marché pour l'achat de **produits d'entretien éco-labellisés**. Elle a ensuite organisé une formation des agents d'entretien pour l'utilisation de ces produits éco-labellisés.
- Elle a également acquis du **matériel informatique moins consommateur d'énergie** (passage d'ordinateurs consommant 300-350 Watts à 65 Watts).
- Dans le cadre du renouvellement du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de communes a intégré dans **les critères de classement des offres**, l'analyse des mesures prises par les candidats pour **réduire les gaz à effet de serre** et les émissions sonores et olfactives.

L'intégration de critères environnementaux et énergétiques dans les achats et marchés publics reste toutefois ponctuelle et dispose d'une forte marge de progression.

Dans le cadre des ateliers de concertation menés en 2017 pour la nouvelle stratégie de développement durable, le besoin d'exemplarité de la commande publique a été rappelé par différents participants. Dans le cadre du projet d'administration, il a été décidé de mettre en place une charte éco-agents et de développer l'achat responsable.

A ce titre, il conviendra d'engager une réflexion globale sur la commande publique, afin de réfléchir en amont à la définition du besoin (qu'est-ce qu'on achète ? pour quel usage ?...).

Enfin, la communauté de communes a **renouvelé en 2017 son adhésion au Réseau Grand Ouest (RGO)**. Ce réseau regroupe des collectivités afin d'intégrer des critères de durabilité dans les marchés publics. Il vise à accompagner les décideurs publics dans leurs politiques d'achat, mais aussi à mutualiser leurs expériences, les informer sur les certifications et filières.

2.1.2 > Maîtrise énergétique

La communauté de communes vise **l'exemplarité énergétique** dans la gestion du patrimoine public, et a décidé en 2017 de renouveler son adhésion au service commun de Conseil en Energie Partagé. Ce service animé par un conseiller, est proposé à l'intercommunalité et aux communes membres volontaires. Il permet sur la base d'un diagnostic réalisé par le conseiller, d'établir un bilan énergétique de la collectivité (bâtiments, éclairage public...) et de programmer des actions correctives permettant de réaliser des économies d'énergie, avec un volet sensibilisation des usagers.

En parallèle, le conseiller anime aussi un **réseau des référents énergie** ouvert à toutes les communes, adhérentes ou non au Conseil en Energie Partagé.

En 2017, la **mission de Conseil en Energie Partagé** a été **renouvelée pour 3 ans**, ainsi que la convention de partenariat avec l'ADEME. Dans ce cadre, deux nouvelles communes ont décidé d'adhérer au service commun (Fay-de-Bretagne et Nort-sur-Erdre) portant le nombre de collectivités adhérentes à 11 (10 communes et la CCEG).

En 2017, les premières mesures du plan d'actions triennal 2017-2020, approuvé par les élus dans le cadre du Conseil en Energie Partagé, ont été engagées :

- Rénovation des commandes d'éclairages sur l'ensemble des bâtiments (Siège, Direction de l'Aménagement et de l'Espace, Hôtel d'entreprises, Maisons de l'emploi),
- Travaux d'isolation thermique (toiture CLIC/Culture et accueil siège),
- Mise en oeuvre des abaissements de puissance nocturnes sur le parc d'activité de Ragon,
- Réglage des programmeurs des chaudières du siège, de la Direction de l'Aménagement et de l'Espace, de l'Hôtel d'entreprises et de la Maison de l'Emploi de Nort sur Erdre (réduction des plages de chauffage le week-end et abaissement d'un voire deux degrés dans certains bâtiments).

La collectivité a également souhaité engager des actions de maîtrise des consommations énergétiques liées à l'éclairage public des installations communautaires. Elle a **réalisé en 2017 la réhabilitation de l'éclairage existant sur les parcs d'activités des Tunières et de l'Erette, en éclairage à base de leds**. Elle a également décidé en 2017 de réhabiliter les parcs d'activité de la Sangle et de la Pancarte en éclairage à base de leds.

En 2017, dans le cadre de la réactualisation de la stratégie de développement durable, la Communauté de communes a réalisé une **étude de potentiel photovoltaïque** sur son patrimoine public ainsi que sur celui des communes.

Ces résultats ont été présentés aux communes dans le cadre d'une réunion du réseau des référents Energie.

Enfin, elle a également recours aux énergies renouvelables pour certains de ses bâtiments communautaires. Son centre aquatique « Les Bassins d'Ardéa » est alimenté par une chaufferie bois. L'avantage du bois énergie est qu'il s'agit d'une source d'énergie renouvelable et disponible localement. Il a un impact carbone très faible. Le recours au bois énergie permet également de structurer la filière bois et ainsi de développer l'emploi local et de contribuer à la gestion du bocage. A noter cependant que s'agissant des Bassins d'Ardéa, il ne s'agit plus d'un approvisionnement en bois local.

2.1.3 > Accessibilité des bâtiments

En 2017, la Communauté de communes a également réalisé en régie des **travaux de mise en accessibilité**, prévus dans son Agenda d'Accessibilité Programmée, pour certains de ses bâtiments publics :

- Modification de seuil pour améliorer l'accès aux bureaux locatifs de la Maison de l'Emploi de Grandchamp des Fontaines,
- Installation de bandes de vigilance sur les vitres de l'Hôtel d'Entreprises et de la Maison de l'Emploi de Nort sur Erdre,
- Fixation de barres de maintien dans les sanitaires de l'Hôtel d'Entreprises et du bâtiment de la Direction de l'Aménagement et de l'Espace,
- Abaissement des miroirs dans les sanitaires de la Maison de l'Emploi de Grandchamp des Fontaines, conformément aux normes accessibilité.

2.1.4 > Déplacements

Avec l'approbation de son Plan Climat Energie Territorial, la communauté de communes s'est engagée dans une **démarche de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre** sur son patrimoine.

- Elle intègre cette exigence dans la gestion de son parc automobile et dispose déjà de deux véhicules GNV (Gaz Naturel pour Véhicule).
En 2017, la Communauté de communes a acquis **deux véhicules électriques**, (modèle ZOE) dans le cadre de la Convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte. Elle a aménagé deux bornes de recharge pour véhicule électriques, sur le parking du bâtiment du siège administratif. En complément, elle a réalisé deux formations internes auprès des agents pour la conduite de ces véhicules électriques.
- **Un suivi de la consommation des véhicules** sur la base des facturations et des litres consommés, a été réalisé en 2017, dans le cadre du Conseil en Energie Partagé.
- Enfin, dans le cadre du Plan Global de Déplacement qui a approuvé en 2017, il a été décidé la mise en place d'un **Plan de Déplacement d'Administration** de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres, sur les déplacements de ses agents.

2.1.5 > Gestion des déchets

La communauté de communes s'est engagée, depuis plusieurs années, dans une démarche globale de réduction de déchets. Elle sensibilise les agents et les élus à cette thématique.

- Une **nouvelle filière de tri** des crayons usagés a été expérimentée en 2017 pour **optimiser le recyclage des fournitures de bureau**.
- Le **compostage des bio-déchets** du siège administratif (restes de repas, marc de café...) a été poursuivi en 2017.
- En 2017, la Communauté de communes a conduit une réflexion sur l'évolution du service de collecte. Elle a décidé de **réduire la fréquence de collecte des ordures ménagères** à compter du 1er janvier 2018. Il s'agit de **limiter les impacts environnementaux de la collecte de déchets**, qui génère des émissions de gaz à effet de serre et nécessite une consommation importante de carburant.

2.2 > Elaboration, mise en œuvre et évaluation des politiques publiques

La Communauté de communes vise à mettre en place de nouvelles méthodes de travail, plus collectives, plus transversales, s'appuyant sur une nouvelle organisation qui facilite la participation et l'amélioration continue.

Tous ces éléments de démarche permettent de **rendre l'action publique plus performante**.

2.2.1 > Organisation du pilotage et Transversalité

Dans son mode de fonctionnement, la collectivité a défini une méthodologie de travail qui permet de mieux structurer **l'organisation du pilotage** et qui favorise **une approche transversale**, par la mise en place du « **mode projet** » depuis 2015.

Le développement de la transversalité notamment à travers le mode projet est d'ailleurs un des 12 objectifs définis en 2017 dans le **projet d'administration** de la Communauté de communes. Il a été décidé d'engager deux actions dès 2018 pour répondre à cet objectif :

- Favoriser l'interconnaissance et organiser la transversalité (entre projets et hors lettres de missions),
- Organiser un séminaire interne pour effectuer le bilan du mode projet, du rôle des chefs de projets (avec un rappel du mode opératoire même pour les projets n'ayant pas fait l'objet d'une lettre de Mission) en vue de l'améliorer.

Par ailleurs, différentes actions menées en 2017 ont déjà permis de développer la transversalité :

- Afin de veiller à la complémentarité des documents de planification stratégiques dont elle a la compétence, la Communauté de Communes a décidé en 2017 de créer un **comité interne transversal** composé du :
 - Responsable Plan Global de Déplacement
 - Responsable Plan Local de l'Habitat
 - Chargée de mission Plan Local d'Urbanisme intercommunal
 - Chargée de mission Plan Climat Air Energie Territorial et Agenda 21

L'objectif est d'articuler les démarches d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial et de l'Agenda 21 avec celles du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (en cours d'élaboration), du Plan Global de Déplacement (arrêté), du Plan Local de l'Habitat (arrêté) dans un souci **de cohérence et d'efficacité**, pour agir sur toutes les composantes de la stratégie territoriale : habitat, aménagement, déplacements, problématiques climat-énergie... et intégrer dans leur programme d'actions des propositions exemplaires sur leurs compétences propres et leur patrimoine.

Cette démarche a permis en 2017 de valider la possibilité d'étudier l'intégration de deux Orientations d'Aménagement Programmées thématiques, dans le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :

- Une Orientation d'Aménagement Programmée « Mobilité »
- Une Orientation d'Aménagement Programmée « Air Energie Climat ».

- Un accompagnement sur les projets, de type **Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)**, est assuré par le service amélioration de l'action publique pour :
 - la conception du projet : aide à la définition des objectifs, du phasage, du pilotage... ;
 - la rédaction de la lettre de mission : aide sur la forme ;
 - la mise en place de la concertation : aide à la définition des objectifs, du cahier des charges si consultation, du choix du prestataire, participation à des comités de pilotage ;
 - l'évaluation du projet : aide à la définition des résultats attendus, des indicateurs, des moyens de les renseigner.

En 2017, plusieurs projets portés les services de la communauté de communes ont bénéficié d'un **accompagnement (AMO) dans les démarches de conduite de projets** : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, réactualisation de la stratégie de développement durable, Service commun « Système d'Information Géographique » (SIG), Service commun « Infographie », Déchèterie de Nort-Sur-Erdre...

L'accompagnement des projets permet **une vision globale qui décloisonne les objectifs sectoriels et favorise les synergies**.

- Cette recherche de synergie a été mise en pratique en 2017 dans le cadre de la réactualisation de la stratégie de Développement Durable (Agenda 21 et Plan Climat Air Energie Territorial « PCAET »). En amont de l'organisation des ateliers de concertation, plusieurs réunions ont été organisées entre différents services de la Communauté de communes afin d'identifier les synergies possibles entre les projets :
 - **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)** : traduire les objectifs du PCAET dans le PLUI,
 - **Plan Global de Déplacements (PGD)** déjà approuvé : nourrir la thématique mobilité du PCAET et de l'Agenda 21 par les objectifs opérationnels et les actions du PGD,
 - **Gestion Territoriale Prévisionnelle des Emplois des Compétences (GTPEC)** : nourrir la stratégie Développement Durable en s'appuyant sur les travaux menés dans le cadre de la GTPEC, et inversement enrichir le cas échéant la démarche GTPEC par les réflexions menées dans cadre de la stratégie Développement Durable,
 - **Contrat Local de Santé (CLS)** : nourrir la thématique santé/environnement/développement durable par les travaux menés dans le cadre du CLS, et inversement enrichir le cas échéant cette thématique par les réflexions menées dans cadre de la stratégie Développement Durable.
 - **Plan de prévention des déchets** : nourrir la thématique Déchets du PCAET, et inversement enrichir le cas échéant le futur Plan de Prévention des Déchets par les réflexions menées dans cadre de la stratégie Développement Durable...

Ainsi, il a été décidé en 2017 d'organiser deux ateliers spécifiques dans le cadre de la concertation « nouvelle stratégie de Développement Durable » pour venir alimenter deux autres projets portés par le Service Déchets et le Service Mobilité.

- Un atelier mobilité pour le Plan Vélo ;
- Un atelier « Déchets » pour Plan de Prévention.

A l'issue des ateliers de concertation, en phase de définition des objectifs de la nouvelle Stratégie Développement Durable, un lien a été fait entre les propositions qui sont ressorties des ateliers et la démarche prospective initiée dans le cadre de la GTPEC et les propositions issues des ateliers de concertation pour la nouvelle stratégie de Développement Durable.

Le thème de l'éco-construction, de l'agriculture et de l'excellence écologique au sein des entreprises (démarches de Responsabilité sociétale des entreprises, économie circulaire) ressortent dans les deux démarches.

De même, en matière de prévention des déchets, un lien a été fait entre un projet en cours (déchetterie de Nort sur Erdre) et certaines propositions issues de la concertation Développement Durable, pour favoriser le réemploi.

2.2.2 > Suivi et évaluation

- En 2017, un **bilan à mi-parcours du projet de mandat** a été réalisé. Les résultats ont été présentés dans le cadre d'un séminaire élus composés des maires et vice-présidents, organisés sur deux jours.
 - Ce séminaire a permis de **rendre compte de l'action communautaire** aux élus sur la période 2014-2017. Il a également permis de les réinterroger sur les priorités d'actions à mener d'ici la fin du mandat et les axes d'amélioration à conduire, au regard des démarches en cours sur la performance (cf. paragraphe suivant sur l'amélioration continue et le projet d'administration), afin de procéder à des arbitrages politiques.

Par ailleurs, un document grand public de bilan à mi-mandat a été créé et diffusé aux habitants.

- En 2017, la Communauté de communes a mené d'autres démarches de suivi et évaluation :
 - Le Centre local d'information et de coordination (CLIC) a procédé à une **évaluation interne** de son service et démarré **une évaluation externe par un cabinet d'audit** (en cours), afin de réinterroger son fonctionnement, dans une logique d'amélioration continue.
 - Dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle stratégie de développement durable, les membres de la commission « Amélioration de l'Action Publique et Développement Durable ont proposé début 2017 plusieurs idées de **champs à évaluer** comme par exemple, l'appropriation par les élus des enjeux du développement durable et leur intégration dans les politiques publiques ou encore la question de l'exemplarité de la communauté de communes, sur le plan interne.

Dans ce cadre une mission a été confiée à un bureau d'étude pour la réalisation d'entretiens individuels avec le Président, les Maires et Vice-présidents d'Erdre et Gesvres. 17 entretiens ont été réalisés en 2017 (sur les 19 prévus), dont le questionnaire portait sur **l'appropriation par les élus des enjeux du développement durable**. Ces entretiens ont également permis de recueillir le ressenti et la perception des élus interrogés, sur l'actuelle stratégie de développement durable (Agenda 21 et Plan Climat Energie Territorial), les pistes d'améliorations et les propositions d'actions pour la nouvelle stratégie de Développement Durable.

En parallèle, la Communauté de communes a décidé de réaliser une **analyse des politiques publiques au regard des 17 Objectifs de Développement Durable** (arrêtés à l'Organisation des Nations Unies, dans le cadre de l'Agenda 2030 adopté en 2015) qui devient le nouveau cadre de référence des Agenda 21, afin de définir quels sont les ODD les mieux pris en compte par la Communauté de communes et quels sont ceux qu'il conviendrait d'investir davantage, dans la nouvelle stratégie de Développement Durable.

- Début 2017, la communauté de communes a réalisé une première **enquête de satisfaction** auprès des personnes qui ont bénéficié de l'accompagnement du conseiller SERENHA. Les résultats montrent que 100 % des particuliers ayant pris contact avec le service le jugent utile ou très utile.
Pour les habitants qui ont déjà bénéficié d'un accompagnement par le conseiller SERENHA, 82 % d'entre eux jugent le service très utile et près de la moitié expriment le fait que l'accompagnement proposé permet d'aller plus loin dans les travaux, en privilégiant une démarche de rénovation globale.
- Enfin, certains services de la Communauté de communes élaborent **des tableaux de bord** qui leur permettent de suivre l'avancement de leurs projets et **d'élaborer leur rapport annuel** : développement durable, accessibilité, déchets, assainissement non collectif... Ils permettent de voir quelles actions sont engagées, quel est leur niveau d'avancement, d'avoir les données chiffrées qui permettent d'en apprécier les résultats.

2.2.3 > Stratégie d'amélioration continue

La communauté de communes a souhaité inscrire l'ensemble de ses actions, politiques publiques et programmes dans une dynamique d'amélioration continue.

- Le processus d'amélioration continue consiste à évaluer à un moment donné ce qui a été mis en place pour se re-questionner sur l'**efficacité** des actions entreprises pour répondre aux objectifs définis et pour s'assurer que les objectifs poursuivis sont les plus **pertinents** pour répondre aux enjeux du territoire.

A ce titre, plusieurs démarches ont été initiées depuis le début du mandat dans le but d'améliorer les pratiques afin de servir au mieux le projet politique. Sur la base d'une étude sociologique (Groupe d'Etude et de Recherche Sociales), un plan d'actions a été mis en place pour favoriser l'appropriation de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres par les élus, services et habitants du territoire. Une réflexion menée au sein des services sur les centres de progrès a permis de dégager des axes de progrès collectifs. En parallèle, la réalisation d'un audit organisationnel (cabinet KPGM) a identifié des marges de manœuvre organisationnelles pour mieux répondre au projet politique.

Durant l'année 2017, une démarche a été menée au sein de chaque service en vue d'identifier des actions concrètes à mettre en œuvre pour **améliorer la performance du service**. Les services ont été invités à répondre à la question «
Pouvons-nous encore gagner au sein de notre équipe en performance dans le contexte actuel de maintien du niveau des effectifs à effectifs constants ? » en interrogeant les objectifs, les actions menées, l'organisation et les méthodes de travail, la fonction d'assistantes et la performance du management au regard de l'application de du référentiel de management.

Par ailleurs, une démarche relative à **l'amélioration de la relation aux publics** a également été lancée en 2017, avec la constitution d'un groupe de travail interne, pilotée par la Direction Générale Adjointe des Services.

Une 1ère phase de **diagnostic/questionnement** a été lancée, visant à identifier toutes les pratiques des services liées aux relations à nos publics, réaliser un recueil de retours d'expériences auprès d'autres collectivités et organisations, prendre en compte les enjeux et développements liés au numérique dans les relations avec les publics et analyser les pratiques en termes d'efficience et de satisfaction du public. Dans ce cadre, les services ont été sollicités en 2017 sur la base d'un questionnaire commun pour réaliser un inventaire exhaustif des pratiques des services sur leur relation aux publics. Sur la base de ce diagnostic, une 2ème phase de réflexion sera menée en 2018 sur **l'évolution de l'organisation et du fonctionnement** permettant de faire des propositions en réponse à la commande politique de réelle modernisation des relations à nos publics, dans une logique d'anticipation, de simplification, et d'amélioration de la réponse aux demandes et attentes des habitants du territoire.

Toutes ces démarches ont permis de construire chemin faisant un **projet d'administration**, formalisé à la fin de l'année 2017. Il repose sur 12 objectifs, dont 1 objectif stratégique d'amélioration de la performance dans chaque service et 11 autres objectifs transversaux définis par le Comité de Direction (management, communication, innovation, procédures, mode projet, relation aux publics...) afin de rendre l'action publique plus efficace et efficiente. Ce plan comporte aujourd'hui 46 actions transversales dont 32 seront engagées en 2018, mais sera amené à évoluer.

Ce projet d'administration a vocation à s'enrichir avec le temps, notamment avec les résultats de la démarche de modernisation des relations avec nos publics.

Par ailleurs, la communauté de communes, dans son projet de mandat, a souhaité inscrire son action dans une dynamique d'innovation et d'expérimentation, qui favorise l'amélioration continue. Les nombreuses transitions que le développement durable nécessite (énergétique, écologique, économique, sociétale) conduit la communauté de communes à innover et expérimenter. Sur la façon même de réactualiser sa stratégie de développement durable, la communauté de communes innove également, en expérimentant de nouveaux cadres de références nationaux : les **Objectifs de Développement Durable** (arrêtés à l'Organisation des Nations Unies, dans le cadre de l'Agenda 2030 adopté en 2015) qui devient le nouveau cadre de référence des Agenda 21 ; la « **charte de la participation du public** » mise en place par le ministère de l'environnement (cf. paragraphe suivant 2.2.4 sur la participation »).

L'expérimentation de cette charte permettra de voir si cette dernière peut servir de cadre général à la participation au sein de la communauté de communes, cadre à partager avec les habitants.

2.2.4 > Concertation, participation de la population, relations avec les parties prenantes

Durant l'année 2017, la communauté de communes a expérimenté un nouveau positionnement, celui d'animateur du territoire et une nouvelle façon de co-construire des actions avec les partenaires, acteurs et habitants du territoire. Cette expérimentation s'est effectuée dans le cadre de trois projets : le Contrat Local de Santé, la Gestion Territoriale Prévisionnelle des Emplois et des Compétences et la réactualisation de la stratégie de Développement Durable.

Dans ces trois projets, les personnes associées ne le sont pas simplement dans le cadre d'une concertation, dont l'objectif est de recueillir des pistes d'actions à mener par la communauté de communes. Elles sont invitées à s'impliquer dans la définition et la mise en œuvre même de certaines d'actions. La communauté de commune, en tant qu'animateur de ces démarches, est garante du bien commun, du cap donné pour le territoire. Elle est également pilote de certaines des actions, relatives à ses champs de compétences. Mais elle partage la mise en œuvre des programmes d'actions avec les acteurs du territoire, qui prennent leur part de responsabilité. Ce sont des démarches de co-responsabilité, qui marquent une évolution notoire dans la relation entre les collectivités locales et les autres parties prenantes du territoire.

Les travaux du groupe consultatif déchets (créée en 2016) sur l'évolution de la collecte des déchets se sont poursuivis en 2017. Ces travaux ont permis d'apporter aux élus un éclairage sur les besoins et attentes des habitants.

En 2017, la Communauté de communes a décidé d'adhérer à la **charte de participation du public** du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire publiée en 2016 et de l'expérimenter dans le cadre du projet de réactualisation de sa stratégie de Développement Durable. L'objectif est d'aboutir à de la co-construction, replaçant le citoyen en position d'acteur.

Il s'agit d'un outil mis disposition de tous les maîtres d'ouvrage volontaires pour déployer des dispositifs de concertation sincères sur l'ensemble des décisions ayant un impact sur le cadre de vie. Cette charte repose sur 4 objectifs :

- La participation du public nécessite un cadre clair et partagé
- La participation du public nécessite un état d'esprit constructif
- La participation du public recherche et facilite la mobilisation de tous
- La participation du public encourage le pouvoir d'initiative du citoyen

La Communauté de communes a expérimenté cette charte en 2017 pour l'élaboration de sa nouvelle stratégie de Développement Durable, en **respectant et expérimentant les principes énoncés par la charte** dans le processus de concertation qu'elle a mis en place:

- Les participants ont été informés sur le rôle attendu des acteurs et sur l'ensemble des ateliers et réunions proposées
- L'ouverture au grand public a été réalisée via le conseil de développement permettant ainsi de mobiliser des personnes qui n'auraient pas été « sensibles » à une invitation provenant d'une institution
- Les ateliers ont regroupé une diversité d'acteurs
- Les communes ont pu elles-mêmes solliciter différents types d'acteurs (habitants, élus, associations, entreprises...)
- Des porteurs d'initiatives ont été repérés (par la carte collaborative du Conseil de Développement en faveur des transitions) et sollicités

Pour renforcer la qualité du dialogue et la confiance entre les participants, la charte de la participation du public prévoit de faire appel à un **tiers garantissant le processus participatif**. Le tiers garant doit produire un bilan qui résume la façon dont s'est déroulée la participation. Ce bilan est remis au porteur de projet, ou au décisionnaire, au titre des éléments préparatoires à son choix final. Il fait l'objet d'une diffusion large auprès du public.

Le conseil de développement d'Erdre et Gesvres a été sollicité et a accepté de jouer ce rôle de tiers garant.

Le conseil de développement joue un rôle important dans les démarches participatives initiées par la communauté de communes, notamment à travers son rôle de relais auprès de la société civile. Ce fût le cas pour les ateliers du développement durable, organisés dans le cadre de la réactualisation de la stratégie de développement durable, pour lesquels il a mobilisé un grand nombre d'acteurs.

En 2017, le Conseil de développement d'Erdre et Gesvres a célébré ses 10 ans sur le thème « **Transitions, déployons nos initiatives** ». Toute une série d'événements ont été organisés autour des transitions énergétique, écologique, économique et sociétale et des initiatives citoyennes. Ces événements ont eu pour but de sensibiliser sur les conditions du changement, de valoriser et mettre en réseaux les initiatives locales et de mobiliser les personnes engagées sur les ateliers du développement durable organisés par la communauté de communes.

Dans ce cadre, le Conseil de Développement a créée en 2017 **une carte collaborative des initiatives** locales en faveur des transitions sur Erdre et Gesvres. Il s'agit d'une carte interactive qui géolocalise les actions et projets menés dans les domaines de la démocratie, l'alimentation, l'énergie, la construction, la gestion des déchets, l'éducation, les solidarités, les mobilités, la consommation, la biodiversité L'ambition du Conseil de développement est de mettre en lumière et favoriser le réseau des initiatives citoyennes sur tout le territoire d'Erdre et Gesvres.

Durant cette année 2017, le conseil de développement a progressivement fait évoluer son rôle. Il continue à apporter des avis et propositions dans le cadre de saisines ou auto-saisines mais, en allant au contact des jeunes par exemple, il recueille également la parole de personnes généralement éloignés des institutions. Par ailleurs, il s'oriente également vers un rôle de facilitateur de démarches coopératives entre acteurs de la société civile ou avec la communauté de communes. A travers sa carte collaborative, il repère des initiatives, facilite les liens entre les porteurs de projets, les accompagnent ou les orientent vers des personnes qui peuvent les accompagner et font le lien avec les projets de la communauté de communes.

III. COMMENT L'ACTIVITE 2017 D'ERDRE ET GESVRES CONTRIBUE A LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ?

L'Agenda 21 et le Plan Climat Energie Territorial sont deux plans d'actions dont la mise en œuvre témoigne de l'engagement de la Communauté de communes dans le sens du développement durable. Mais dans l'ensemble de ses activités, la collectivité contribue également au développement durable en dehors des actions planifiées dans le cadre de l'Agenda 21 et du PCET. Cela montre que le **développement durable est de mieux en mieux intégré dans l'ensemble des politiques publiques.**

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des actions qui ont été menées en 2017 au sein de la communauté de communes et qui ont contribué aux objectifs de la stratégie territoriale de développement durable, qu'il s'agisse ou non d'actions inscrites dans l'Agenda 21 ou le PCET. Elles concernent à la fois les actions de gestion, de fonctionnement mais aussi celles relatives aux politiques publiques.

Objectifs	Actions menées en 2017 (Actions Agenda 21, PCET, Projet de mandat...)
Enjeu 1 : Maîtriser l'aménagement de notre territoire pour préserver son cadre de vie, ses ressources et ses milieux	
1-Garder la maîtrise publique de l'aménagement de l'espace à travers l'aménagement urbain et les réserves foncières	<p><u>Aménagement de l'espace</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration du plan guide (orientations d'aménagement) de la vallée du Gesvres <ul style="list-style-type: none"> ➢ Réalisation de l'avant-projet sur Vigneux de Bretagne ➢ Installation artistique sur la façade du château de Treillières • Action 1 de l'Ag21 et du PCET : Redéfinir les stratégies foncières <ul style="list-style-type: none"> ➢ Mise en place d'une participation pluriannuelle (2018-2020) pour financer la stratégie de l'Agence Foncière ➢ Définition des nouvelles modalités d'intervention du Programme d'Action Foncière intercommunal en 2017 pour améliorer le dispositif <p><u>Urbanisme</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Action 4 du PCET : Elaborer un Plan Local d'Urbanisme intercommunal <ul style="list-style-type: none"> ➢ Validation du Plan d'aménagement et de Développement Durable (et des objectifs de réduction de la consommation de l'espace ➢ Validation des enveloppes urbaines des communes avec inventaire du potentiel de gisement foncier ➢ Organisation de 3 réunions publiques d'information, 3 réunions de conseils municipaux groupés dans le cadre de la concertation • Finalisation du plan guide de Notre Dame des Landes • Mise à jour des études urbaines des pôles structurants (Treillières et Nort sur Erdre) <p><u>Financements</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Financements Etat (Ville de Demain) et européens (FEDER) pour les projets Eau et Paysages Vallée du Gesvres • Financement Etat pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

<p>2-Renforcer, favoriser et /ou concevoir des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle</p>	<p><u>Transport</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Action 4 de l'Ag21 et action du 19 du PCET : Plan Global de Déplacement <ul style="list-style-type: none"> ➢ Approbation du Plan Global de Déplacement reposant sur une stratégie de mobilité permettant le développement de comportements alternatifs au véhicule individuel comme les transports collectifs, les modes actifs ou le covoiturage • Accompagnement de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur le volet des mobilités • Recrutement d'un conseiller en mobilité <p><u>Financements</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Financement Etat (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) pour le poste de conseiller en mobilité
<p>3-Mettre la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et ressources au cœur de l'action publique territoriale, l'afficher et le faire partager par tous les acteurs</p>	<p><u>Déchets</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Action 18 de l'Ag21 et action 69 du PCET : Redevance incitative maîtrisée <ul style="list-style-type: none"> ➢ Décision de baisser les tarifs en 2018 pour la redevance ➢ Confirmation de la réduction de la production d'ordures ménagères par habitant • Action 76 du PCET : Optimiser la collecte des déchets <ul style="list-style-type: none"> ➢ Définition des évolutions du service de collecte, en concertation avec le Groupe consultatif déchets (composé notamment de 24 habitants) afin d'améliorer le service à l'utilisateur et maîtriser les coûts de collecte ➢ Obtention de la dérogation préfectorale pour la collecte bimensuelle ➢ Lancement d'un marché pour la mise en place d'une collecte des déchets « à la quinzaine » (réduction de la fréquence de collecte) et prise en compte des mesures proposées par les candidats dans le marché pour réduire les gaz à effet de serre, les émissions sonores et olfactives • Action 19 de l'Ag21 et action 70 du PCET : Mettre en place des actions pédagogiques sur la prévention des déchets et le développement du recyclage <ul style="list-style-type: none"> - Ecoles : 60 animations en classes et 29 visites scolaires du centre de tri, soit 1275 élèves sensibilisés - Grand public : 12 portes ouvertes du centre de tri en semaine • Poursuite des actions de promotion du compostage et du paillage <ul style="list-style-type: none"> ➢ Proposition de location de broyeurs à végétaux en partenariat avec le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique et 4 loueurs conventionnés pour prévenir la production de déchets verts et réduire le volume de déchets verts traités en déchèterie <p><u>Eau et milieux aquatiques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du programme de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin versant des Marais de l'Erdre (Contrat Territorial Milieux Aquatiques) <ul style="list-style-type: none"> ➢ Restauration morphologiques des ruisseaux dans les bassins versants du Mortève, de Mazerolle et des Annexes de l'Erdre ➢ Restauration d'une zone humide en cours de fermeture, par broyage de végétaux et ouverture du milieu sur 1 000 m2 ➢ Curage de la Douve de Mortève dans le Marais de la Grande Bodinière ➢ Restauration de la végétation des ruisseaux dans les Bassins Versants du Mortève, de Mazerolle, des Annexes de l'Erdre et de l'Hocmard et entretien des boisements de berges ➢ Restauration de la continuité écologique sur les petits ouvrages hydrauliques (type buse) sur les cours d'eau du bassin versant du Mortève

	<ul style="list-style-type: none"> • Action 20 de l'Ag21 : Réaliser des campagnes d'arrachage des végétaux exotiques aquatiques pour lutter contre les espèces envahissantes sur l'Erdre <ul style="list-style-type: none"> ➢ Jussie arrachée : 4 tonnes soit 20 m3 • Action 23 de l'Ag21 et 16 du PCET : Faire connaître et soutenir les actions de sensibilisation et de formation pour l'amélioration de la qualité de l'eau <ul style="list-style-type: none"> ➢ Organisation en mai 2017 d'une journée pédagogique avec les élus et partenaires • Action 9 du PCET : Accompagner pour qu'elles établissent un schéma directeur de gestion des eaux pluviales pour réserver la ressource en eau, améliorer la qualité de l'eau et prévenir le risque inondation <ul style="list-style-type: none"> ➢ Réalisation et restitution du diagnostic par le bureau d'étude <p><u>Assainissement Non Collectif</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mission de conseil et d'information aux usagers <ul style="list-style-type: none"> ➢ 370 rencontres techniques et/ou administratives • Mission de contrôle des installations pour lutter contre la pollution de l'eau <ul style="list-style-type: none"> ➢ 283 examens de contrôle préalables à la conception et à l'implantation d'un assainissement individuel, ➢ 227 vérifications de bonne exécution des travaux ➢ 253 visites réalisées dans le cadre des cessions immobilières • Aide financière pour la réhabilitation des Assainissements Non Collectifs polluants <ul style="list-style-type: none"> ➢ Programme CCEG / Département (programme achevé, finalisation des dossiers) : 8 dossiers finalisés, 34 500 € de subventions versées soit en moyenne 4312 € / foyers (50% CCEG - 50% département) ➢ Programme CCEG / Agence de l'Eau Loire Bretagne : 145 dossiers déposés en 2017, 117 dossiers éligibles, instruction en cours ➢ Programme CCEG (début du programme le 01/07/2017) : 10 dossiers déposés et éligibles, 1 dossier finalisé, subvention forfaitaire de 3000 € <p><u>Financements</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Subventions « Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie » et « Contrats de territoire » pour financer la politique Déchets • Subventions « Contrats de territoire » pour la restauration des marais de l'Erdre • « Agence de l'eau » et Département pour le programme d'aide à la réhabilitation assainissement
<p>4-Répondre localement aux enjeux du changement climatique et de la crise énergétique</p>	<p><u>Développement Durable</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Action 42 du PCET : Poursuite du service commun Conseil en Energie Partagé <ul style="list-style-type: none"> ➢ Bilan énergétique et accompagnement dans la mise en œuvre du plan d'actions d'intercommunal pour maîtriser les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables : <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation des commandes d'éclairages sur l'ensemble des bâtiments (Siège, Direction de l'Aménagement et de l'Espace, Hôtel d'entreprises, Maisons de l'emploi) - Achat de véhicules électriques et installation bornes de recharge (formation interne pour la conduite des véhicules) - Correction d'isolations (toiture Centre local d'information et de coordination /Culture et accueil siège)

	<ul style="list-style-type: none"> - Eclairage public : Mise en oeuvre des abaissements de puissance nocturnes sur le Parc d'Activité de Ragon ➤ Renouvellement de la mission pour 3 ans (juin 2017-mai 2020) et renouvellement de la convention avec l'Ademe ➤ Ré-adhésion de l'ensemble des collectivités déjà adhérentes et adhésion de deux collectivités nouvelles au service commun (Fay-de-Bretagne et Nort-sur-Erdre) • Action 43 du PCET : Animation du réseau énergie intercommunal pour informer les élus et techniciens, en matière d'économie et de performance énergétiques et de recours aux énergies renouvelables <ul style="list-style-type: none"> ➤ Travail sur le développement de l'énergie solaire photovoltaïque sur patrimoine bâti public : <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des réflexions des communes (6 projets) - Réunion du réseau énergie dans le cadre d'une expérimentation sur l'accompagnement des communes sur le solaire Photovoltaïque et l'autoconsommation et participation citoyenne (avec le Syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique et ENEDIS) - Présentation des résultats de l'étude de potentiel Photovoltaïque sur les toitures publiques réalisée en 2017 • Action 38 du PCET : Etablir un programme pluriannuel d'amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réhabilitation de l'éclairage public sur les parcs d'activités des Tunières et de l'Erette, à base de leds ➤ Décision de réhabiliter en 2018 l'éclairage existant à base de leds sur les parcs d'activités de la Pancarte et de la Sangle ➤ Mise en place d'un abaissement de 60 % de la puissance d'éclairage la nuit sur l'ensemble des parcs d'activités pour baisser les consommations d'énergie <p><u>Financements</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Subventions « Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie » et LEADER pour le Conseil en Energie Partagé
--	--

Enjeu 2 : Construire, produire et consommer localement et de manière responsable

<p>5-Encourager la conception durable de tous bâtiments et aménagements</p>	<p><u>Développement Durable</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Action 29 de l'Ag21 : Sensibiliser et informer le grand public à la construction et rénovation durables <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagnement de l'animateur de la plateforme territoriale de rénovation énergétique d'Erdre et Gesvres « SERENHA » (Service de Rénovation de l'Habitat) pour conseiller et sensibiliser les habitants à la rénovation énergétique et les accompagner dans leur projet de travaux ➤ 205 accompagnements ➤ 132 rénovations réalisées ou initiées et 230 tonnes de CO2 évitées : <ul style="list-style-type: none"> - 68 rénovations avec 25% de gain thermique - 55 rénovations avec 40% de gain thermique - 9 rénovations au niveau Bâtiment Basse Consommation <p><u>Financements</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Subventions Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie et Région pour financer le projet de Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (SERENHA)
--	---

<p>6-Développer et favoriser la production d'énergie renouvelable</p>	<p><u>Aménagement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Action 32 de l'Ag21 et 54 du PCET : Structurer la filière bois énergie sur le territoire d'Erdre et Gesvres <ul style="list-style-type: none"> ➢ Approvisionnement de l'équipement aquatique des bassins d'Ardéa en bois plaquette issu de la filière bois énergie ➢ 4 plans de gestion du bocage communaux
<p>7- Soutenir l'agriculture responsable et notamment de type polyculture-élevage</p>	<p><u>Aménagement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Convention partenariale Erdre et Gesvres - Chambre de l'agriculture <ul style="list-style-type: none"> ➢ Poursuite des actions prévues dans la convention cadre 2016-2019 pour assurer le maintien de l'activité agricole
<p>8-Inciter au développement des circuits courts et/ou de proximité</p>	<p><u>Agriculture et alimentation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Action 36 "Accroître l'approvisionnement en produits de proximité dans la restauration collective et structurer des micro-filières locales " <ul style="list-style-type: none"> ➢ Réponse à l'appel à projet 2017/2018 du Programme Alimentaire National et co-construction d'un projet alimentaire avec une diversité d'acteurs (la chambre d'agriculture, CAP44 (Construire une Agriculture Paysanne Performante et Plurielle), le Groupement des Agriculteurs Biologiques de Loire-Atlantique, la Fédération Départementale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural, le Conseil de développement, le Service Déchets) <p><u>Déchets</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Action 38 de l'Ag21 et 66 du PCET : Encourager la récupération et le recyclage des meubles et objets usagés <ul style="list-style-type: none"> ➢ Conseils aux habitants par l'agent d'accueil des déchèteries pour déposer les objets réutilisables dans les conteneurs à destination des recycleries • Poursuite du partenariat avec des agriculteurs du territoire pour valoriser localement les déchets verts récoltés en déchèterie
<p>9-Développer la commande publique responsable</p>	<p><u>Marché publics</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Action 41 de l'AG21 : Organiser un service d'assistance à la mobilisation des clauses sociales dans les marchés publics <ul style="list-style-type: none"> ➢ Marchés clauses sociales : 20 296 heures réalisées, 64 bénéficiaires 32 entreprises concernées, 11 740 heures calibrées ➢ Introduction de clauses sociales pour les marchés de construction du second équipement aquatique, requalification de parcs d'activités, gestion des hauts de quai déchetterie • Marché public pour l'acquisition de produits d'entretien éco-labellisés et formation des agents à l'utilisation de ces produits <p><u>Achats publics</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Acquisition de deux véhicules électriques ➢ Acquisition de matériel informatique moins énergivore
<p>Enjeu 3 : Favoriser le bien vivre ensemble dans un territoire qui répond aux besoins des habitants</p>	
<p>10-Proposer une offre d'habitat durable qui répond à tous les besoins et aux aléas à chaque étape de la vie</p>	<p><u>Habitat</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Action 42 de l'Ag21 : Animation et mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat 2015-2021 • Poursuite action "Hébergement des jeunes chez l'habitant" <ul style="list-style-type: none"> ➢ Renouvellement de la convention d'objectifs avec l'association l'Odysée, pour l'Hébergement des jeunes chez l'habitant, avec définition d'objectifs ➢ 6 jeunes hébergés sur l'année 2017

	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de l'étude sur la faisabilité d'une structure de type Résidence sociale Habitat jeunes <ul style="list-style-type: none"> ➢ Etude de faisabilité financière, rencontre bailleurs et associations gestionnaires, présentation aux communes concernées, recherche de foncier • Création d'une aide aux bailleurs sociaux pour la rénovation thermique et l'adaptation aux personnes à mobilité réduite de leur parc énergivore (Diagnostic de Performance Energétique « E » et « F ») <ul style="list-style-type: none"> ➢ 25 logements aidés pour la rénovation énergétique dont 13 avec des travaux pour adaptation et d'accessibilité (subvention totale 58 320 €)
<p>11-Mettre en place une politique volontariste pour développer le lien social</p>	<p><u>Culture Animation territoriale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Action 43 de l'Ag21 : Soutenir et développer le tissu associatif par une animation territoriale favorisant les synergies entre les associations <ul style="list-style-type: none"> ➢ Mise en place de l'orchestre intercommunal entre différentes écoles de musique (action inter-associative avec 5 écoles de musique) ➢ Mise en place d'actions avec le tissu associatif dans le cadre de la saison culturelle (Association Landes 'art) ➢ Subvention aux associations : 65 320€ pour 10 associations en 2017 • Action 45 de l'Ag21 : Mise en œuvre de projets artistiques à dimension participative <ul style="list-style-type: none"> ➢ Organisation d'un projet artistique de territoire autour de la thématique du périurbain : accueil en résidence du collectif de photographes bellavieza avec de nombreux partenariats (Conseil de Développement, écoles, collèges, service jeunesse, Accueil de Loisirs Sans Hébergement) et une exposition finale (450 visiteurs) • Action 49 de l'Ag 21 : Assurer la proximité et la diversité des enseignements artistiques sur l'ensemble du territoire <ul style="list-style-type: none"> ➢ Poursuite des parcours culturels dans le cadre scolaire avec une très forte demande des établissements scolaires (gratuité des activités) ➢ Intervention en Milieu Scolaire dans chaque école du territoire pour permettre un égal accès aux enseignements artistiques <p><u>Financements</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Subventions « Département » et Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour le Projet Culturel
<p>12-Préserver et soutenir les services et commerces de proximité</p>	<p><u>Culture</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Action 50 de l'Ag 21 : Permettre à chaque habitant de disposer d'une offre culturelle de proximité <ul style="list-style-type: none"> ➢ Lancement de la saison culturelle intercommunale Hors-saison dans le cadre des Journées du Patrimoine et du parcours de Landes 'art à Notre Dame des Landes : organisation de la saison 17-18, édition d'un support de communication pour la programmation, choix d'une tarification incitative avec un tarif de 5 euros pour faciliter l'accès aux activités culturelles ➢ Organisation de spectacles et de temps de médiation dans le cadre de la saison culturelle 17-18 dans toutes les communes (rotation de 3 ans) ➢ Achat d'une scène mobile ➢ Organisation du 13ème Salon du Livre Jeunesse (98 classes inscrites en salon, 220 heures de rencontres scolaires) ➢ Lancement de la réflexion avec la commission culture et le Collectif Bibliothèques sur l'évolution du Réseau de lecture publique ➢ Lancement de l'étude sur la réalisation un schéma intercommunal des équipements culturels pour qualifier le niveau de service et identifier les manques et choix du prestataire

	<p><u>Services</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ouverture du second centre aquatique intercommunal ‘ les Bassins d’Alphéa’ sur le pôle Grandchamp-des-Fontaines – Treillières, pour répondre aux besoins des habitants et favoriser l’accès aux équipements aquatiques <p><u>Financements</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Subventions « Département » et Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) dans le cadre du Projet Culturel de Territoire
<p>13-Favoriser l’emploi local</p>	<p><u>Animation économique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Soutien des porteurs de projets dans le cadre d’Initiative Loire Atlantique ➢ 59 porteurs de projets rencontrés dont 35 projets soutenus par Initiative Loire Atlantique ➢ Organisation de la rencontre annuelle des créateurs d’entreprises ➢ Organisation de 10 petits déjeuners d’informations pour les créateurs d’entreprises ➢ Lancement d’une étude de faisabilité sur la mise en place d’espaces de travail partagés <p><u>Aménagement des Parcs d’Activité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Surface commercialisée en 2016 pour accueillir les entreprises ➢ Actes de ventes : 84 300 m² / Compromis : 69 000 m² <p><u>Activités du service emploi</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Information du public et des entreprises sur la situation économique du territoire, les secteurs porteurs et sur les dispositifs de formation ➢ 1351 personnes en contact ➢ 380 offres collectées pour 517 postes en recrutement ➢ 1143 candidatures reçues ➢ 156 jeunes inscrits sur l’opération emploi saisonnier ➢ Accompagner tous les publics tout au long de la carrière (formation, emploi, mobilité) ➢ 10 personnes ont suivi au moins un module de préparation au Brevet d’Aptitude aux Fonctions d’Animateur ➢ 2909 visites à la Cyber-base emploi et 54 ateliers collectifs réalisés <ul style="list-style-type: none"> • Action 53 de l’Ag21 : Accompagnement des entreprises sur la performance économique et l’évolution professionnelle <ul style="list-style-type: none"> ➢ Poursuite de la démarche « Gestion Territoriale Prévisionnelle des Emplois et des Compétences » (GTPEC) <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des ateliers prospectifs avec les acteurs du territoire - Définition de 3 scénarios prospectifs (cible 2030) à soumettre au choix des élus - Articulation de cette démarche avec la réactualisation de la stratégie de Développement Durable • Action 54 de l’Ag21 : Favoriser la communication des offres d’emploi sur le territoire et agir sur le rapprochement offre demande <ul style="list-style-type: none"> ➢ Diffusion des offres sur le portail éco, information vers les habitants du territoire et mobilisation des prescripteurs et partenaires pour la mise en relation <p><u>Développement Durable</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ 1^{ère} année complète de fonctionnement de la plateforme territoriale de la rénovation énergétique (SERENHA) pour soutenir l’activité économique du secteur du bâtiment sur le territoire <ul style="list-style-type: none"> - Montant des travaux réalisés sur 2017 : 1,2 million d’euros - 2 formations pour les entreprises du territoire

	<p><u>Financements</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Subvention Etat (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour l'aménagement des parcs d'activité • Subvention Etat (Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie) pour la plateforme SERENHA
<p>14-Lutter contre l'exclusion pour renforcer la solidarité, l'insertion et la mixité sociale et intergénérationnelle</p>	<p><u>Emploi</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Action 55 de l'Ag21 : Apporter une réponse à la difficulté de mobilité des publics en recherche d'emploi <ul style="list-style-type: none"> ➢ Mise en œuvre d'une solution de location de véhicule à bas coût à partir de l'offre commerciale locale ➢ 3 mises à disposition de véhicule en 2017 <p><u>Habitat</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Action 56 de l'Ag 21 : Poursuite du Programme d'Intérêt Général multi-thèmes <ul style="list-style-type: none"> ➢ Prolongation de 2 ans du Programme d'Intérêt Général multi-thème (jusqu'au 31/01/2019) ➢ Accompagnement technique et financier de 60 dossiers de propriétaires occupants en 2017 : 47 dossiers énergie, 10 dossiers accessibilité, 3 dossiers insalubrité ➢ Accompagnement technique et financier de 2 dossiers de propriétaires bailleurs (logements conventionnés) en 2017 <p><u>Accessibilité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi des actions de l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Communauté de communes <ul style="list-style-type: none"> ➢ Réalisation d'actions de mise en accessibilité dans les bâtiments d'Erdre et Gesvres en partenariat avec le service technique • Organisation de la semaine de l'accessibilité du 24 au 30 avril 2017, afin de sensibiliser et mobiliser le grand public sur la thématique de l'accessibilité : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Sensibilisation des élèves au handicap et à l'accessibilité (400 élèves) ➢ Campagne de sensibilisation au stationnement gênant par les élus de la commission intercommunale dans leur communes (à l'aide des macarons "stationnement gênant") ainsi que sur le mobilier urbain (affiches) ➢ Campagne de communication sur cette semaine (magazine intercommunal et certains bulletins municipaux) • Mise à jour de la liste des Etablissements Recevant du Public (privés et publics) accessibles sur le territoire • Action 60 de l'Ag21 : Développer le site Web accessible handicap <ul style="list-style-type: none"> ➢ Web design réalisé ➢ Site en ligne et accessible, avec une certification prévue en 2018 <p><u>Hygiène et Sécurité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Animation du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail <ul style="list-style-type: none"> ➢ 3 réunions annuelles et visites sur site (Maison de l'Emploi de Nort sur Erdre et de l'atelier technique) • Mise en œuvre du programme annuel de prévention 2017 <ul style="list-style-type: none"> ➢ Mise en œuvre de la procédure d'accueil sécurité des nouveaux arrivants ➢ Organisation d'un exercice de mise en situation avec le SDIS : situation de travailleur isolé du technicien rivière ➢ Mise en œuvre la procédure incendie dans l'ensemble des bâtiments : formation de l'ensemble des agents et organisation des exercices dans chaque bâtiment ➢ Organisation de formation Manipulation Extincteurs ➢ Sécurisation des toitures (Maisons Emploi, Hôtel Entreprise)

	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour du Document Unique <ul style="list-style-type: none"> ➢ Aménagements de poste sur demandes du médecin de prévention pour améliorer les conditions de travail des agents : étude, suivi des actions <p><u>Centre local d'information et de coordination (CLIC)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite des missions d'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de Handicap <ul style="list-style-type: none"> ➢ Finalisation de la mission de service civique précarité ➢ Mise en place du groupe ressources "adulte vulnérable" pour le territoire ➢ Réalisation d'actions sur la prévention du suicide <p><u>Santé</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la démarche « Contrat Local de Santé » (CLS) <ul style="list-style-type: none"> ➢ Création de 3 groupes de travail (CCEG et acteurs locaux) pour définir la stratégie et le plan d'actions ➢ Constitution et animation d'un réseau de partenaires du CLS ➢ Ecriture des fiches actions du Contrat Local de Santé avec les porteurs de projets (qui seront validées en 2018) <p><u>Financements</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Subventions Etat (Agence Nationale de l'Habitat) et Région (Contrat de Territoire) pour financer le Programme d'Intérêt Général multi-thèmes
--	--

Enjeu 4 : Promouvoir une citoyenneté responsable et participative

<p>15-Accompagner les enfants et les jeunes vers l'acquisition d'une citoyenneté responsable</p>	<p><u>Culture Animation territoriale</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Action 67 de l'Ag21 : Education Artistique et Culturelle (EAC) <ul style="list-style-type: none"> - Programme d'éducation artistique pour tous les scolaires pour la saison de spectacle 17-18 : 123 classes participent à un spectacle - 18 classes participent à un parcours autour du Landes Art - 120h d'ateliers dans des classes en 2017 ➢ Poursuite du travail d'animation et de coordination des différents acteurs intervenant sur le territoire en matière d'Education Artistique et Culturelle avec la réunion d'un comité partenarial (Direction Régionale des Affaires Culturelles, Conseil Départemental, Education Nationale, Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique) ➢ Animation de la plateforme web à destination des enseignants par le médiateur culturel en charge de l'éducation artistique (informations sur les différents dispositifs et intervenants dans le domaine de l'Education Artistique et Culturelle, fiches d'inscription, dossiers pédagogiques) ➢ Evaluation des projets d'Education Artistique et Culturelle avec un groupe de 26 enseignants volontaires • Action 68 de l'Ag21 : Développer l'accompagnement des initiatives jeunes du territoire <ul style="list-style-type: none"> ➢ Coopérative Jeunesse de Services : 13 jeunes ont participé à la coopérative et ont réalisé 26 contrats représentant près de 470 heures de travail pour un chiffre d'affaire de 8 800 euros HT ➢ Bourses Initiatives Jeunesse : 9 projets aidés pour un montant de 5100 € • Action 70 de l'Ag21 : Organiser des temps forts d'éducation citoyenne <ul style="list-style-type: none"> ➢ 12 classes sensibilisées en 2017 dans le cadre de rallye de la citoyenneté, soit 300 collégiens ➢ Organisation d'une résidence de journalistes dans le cadre d'un projet d'Education aux médias, avec de nombreux partenaires et publics touchés : <ul style="list-style-type: none"> - 4 écoles, 2 collèges, 1 lycée, Service d'Aide et de Tutorat à l'Elève en Déscolarisation, Conseil de Développement, 2 médiathèques, 1 service jeunesse, 1 Maison Retraite, Maison de l'Emploi...
---	--

	<p>- Environ 300 heures d'intervention</p> <p><u>Financements</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Subventions « Direction Régionale des Affaires Culturelles » et « Département » pour financer l'animation culturelle
<p>16-Sensibiliser et éduquer pour faire évoluer les pratiques et les comportements dans le sens du développement durable</p>	<p><u>Déchets</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Action 71 de l'Ag21 et du PCET : Mise en œuvre du programme local de prévention des déchets <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mise en place du dispositif Eco-Défis : 16 entreprises accompagnées dont 5 labellisées ➤ Poursuite du programme de sensibilisation au tri et à la prévention des Déchets auprès des scolaires (51 classes soit 1275 élèves sensibilisés) ➤ Organisation d'une campagne de sensibilisation contre le brûlage à l'air libre pour lutter contre la pollution de l'air ➤ Organisation d'une campagne d'information sur la recyclerie de Nort sur Erdre pour promouvoir le don et le réemploi • Action 72 de l'Ag21 : Développer le compostage <ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuite de l'accompagnement des sites de compostage partagé déjà en place (4 entre voisins, 8 au restaurant scolaire) et mise en place d'un nouveau composteur partagé : 1 entre voisins à Fay de Bretagne <ul style="list-style-type: none"> - 1 réunion de présentation en commune pour des projets de site ➤ Poursuite des actions de promotion du compostage et du paillage <ul style="list-style-type: none"> - 1 stand compostage / paillage Saint Mars du Désert avec 92 participants • Action 73 du PCET : Limiter la production de déchets verts à la source et leur apport en déchetterie <ul style="list-style-type: none"> ➤ Organisation d'une campagne de sensibilisation pour le broyage de végétaux ➤ Elaboration en 2017 d'un guide mon jardin zéro déchets (en partenariat avec le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique) pour une diffusion grand public en 2018 ➤ Recondution de l'opération de location à moitié prix de broyeur à végétaux (jusqu'en septembre 2018) • Action 68 du PCET : Lutter contre le gaspillage alimentaire <ul style="list-style-type: none"> ➤ Décision de proposer des cycles de formations à la lutte contre le gaspillage alimentaire et en faveur de l'approvisionnement durable auprès des agents municipaux ou du délégataire (cuisine, salle, animation), ainsi que les enseignants, parents d'élèves, élus... en partenariat avec le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique ➤ Premier accompagnement en 2017 du restaurant scolaire Marie Curie d'Héric ➤ Inscription d'un volet lutte contre le gaspillage alimentaire dans la candidature à l'appel à projet 2017/2018 du Programme Alimentaire National <p><u>Financements</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Subventions « Contrats de Territoire » et « Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie » pour le programme de prévention des déchets
<p>17-Renforcer les conditions d'une participation citoyenne à la vie publique locale</p>	<p><u>Conseil de développement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation en 2017 des 10 ans du Conseil de Développement sur le thème "Transitions, déployons nos initiatives" <ul style="list-style-type: none"> ➤ Organisation de 5 soirées-débats et ciné-débats organisés sur les 10 ans et la thématique des Transitions, avec 417 participants

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Création d'une carte interactive pour identifier les initiatives locales en faveur des transitions : 27 initiatives inscrites ➤ 7 porteurs de projets accueillis ➤ Décision de créer un groupe « alimentation et agriculture » et engagement d'un nouveau partenariat sur le thème de l'alimentation avec 150 lycéens • Réponse à 4 saisines (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, Gestion Territoriale Emploi et Compétences, Stratégie de Développement Durable, Contrat local santé) et réalisation d'une Autosaisine sur les transitions <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réponse à la saisine Gestion Territoriale Emploi et Compétences <ul style="list-style-type: none"> - Participation aux ateliers prospectifs et restitution des travaux des 150 lycéens sur les emplois du futur ➤ Réponse à la saisine Stratégie de Développement Durable <ul style="list-style-type: none"> - Participation au comité de pilotage et aux ateliers de concertation - Rôle de tiers garant pour la concertation au titre de la charte de participation du public du Ministère - Relai de mobilisation des acteurs pour les ateliers de concertation - Réponse à l'appel à projet alimentaire ➤ Réponse à la saisine sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal <ul style="list-style-type: none"> - 1 soirée débat sur l'habitat partagé avec 35 participants • Vie de l'association <ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutien du Conseil de Développement par une subvention de fonctionnement, un appui logistique et la mise à disposition de services d'une chargée de mission ➤ 1 page Facebook et un nouveau site internet ➤ 54 adhérents (dont 25 femmes et 32 actifs) et un réseau de 1200 personnes du territoire <p><u>Financements</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Subventions « Région » et « Département » pour financer le Conseil de Développement
<p>18-Etre un territoire ouvert à la solidarité et la coopération avec les autres territoires</p>	<p><u>Coopération intra-communautaire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Action 77 de l'Ag21 : Développer la coopération intracommunautaire <ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuite du Pacte Financier Territorial pour favoriser la solidarité territoriale <p><u>Contractualisations et partenariats financiers</u> pour mettre en œuvre et financer la coopération intracommunautaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration et signature du Contrat Territoire Région : définition des priorités • Gestion et suivi des contrats en cours : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Elaboration et signature de la convention annuelle 2017 du Contrat de ruralité, préparation de la convention 2018, suivi de la convention Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte et mise en œuvre du dispositif Soutien aux Territoires (convention avec le Département) <p><u>Projet de mandat</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un bilan à mi-parcours dans le cadre du séminaire des élus <p><u>Accessibilité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des communes dans le suivi de l'exécution de leur Agenda d'Accessibilité Programmée (point de situation à un an) • Animation du groupe métier Accessibilité, avec les communes • Mise à disposition des communes d'un outil type pour élaborer les registres d'accessibilité

Hygiène et Sécurité

- Animation du réseau des assistants de prévention (communes et intercommunalité), avec des réunions trimestrielles
- Co-construction d'une démarche mutualisée des risques psychosociaux, avec l'accompagnement du Centre de Gestion 44 (pour 12 collectivités)
 - Validation de la démarche et du cahier des charges par le bureau communautaire élargi aux maires, les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail locaux et le Comité technique départemental
 - Recrutement d'un prestataire et mise en place d'un comité de pilotage

Informatique

- Finalisation du service commun informatique
 - Organisation et convention
 - 6 collectivités adhérentes (CEEG, Fay de Bretagne, Héric, Notre Dame des Landes, Petit Mars et Saint Mars du Désert)
- Fournitures d'accès Internet aux communes
- Acquisition de certificats de signatures électroniques pour les communes
- Acquisition et mise à disposition de logiciels mutualisés pour les communes (police municipale, Centre Communal d'Action Sociale, Portail Enfance Jeunesse...)

Marchés publics

- Animation du groupe métier "Marchés publics" avec les référents communaux dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de mutualisation
- Montage de groupements de commandes pour le compte des communes et pilotage de la procédure de consultation

Communication

- Mise en accessibilité des sites Internet des communes et de la CCEG

Application du Droit des Sols (ADS)

- Organisation de 3 demi-journées "groupes métier ADS" à destination des agents d'accueil des communes
 - Informations juridiques et réglementaires et réponses aux questions des communes

Partenariats avec les territoires voisins

Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Poursuite du plan d'actions 2017/2020 associant les 6 intercommunalités du Pôle Métropolitain sur les thèmes prioritaires définis : mobilité, accompagnement opérationnel aux projets urbains, protection de l'environnement et développement économique

Mutualisation de services

- Poursuite de la réflexion engagée pour mutualiser de nouveaux services avec les Communautés de communes de la Région de Blain ainsi que de la Région de Nozay, notamment sur le système d'information géographique qui devrait aboutir à la création d'un service unifié entre les 3 collectivités en 2018

Application du Droit des Sols (ADS)

- Instruction de 3306 actes d'urbanisme pour le compte des 23 communes (service commun + prestation de service)
- Mise en place du nouvel outil système d'information géographique, en passerelle directe avec l'application métier Droits de Cités, formation des instructeurs et expérimentation de l'outil

Centre local d'information et de coordination (CLIC)

- Travail partenarial
 - Participation aux actions de prévention menées par les partenaires (Ateliers nutrition/mémoire/fracture numérique avec la Mutualité Sociale Agricole, participation aux commissions MAIA « Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades d'Alzheimer »...)
 - Participation aux instances nationales : Association de Directeurs et Coordinateurs des Centres locaux d'information et de coordination

Tourisme

- Animation du réseau des acteurs touristiques du Pays Erdre, Canal, Forêt (rencontres avec les prestataires, coordination des Offices de Tourisme)
- Veille et développement du site internet
 - Animation réseaux sociaux : Facebook, Instagram, Google +
- Structuration du futur Office de tourisme intercommunautaire dans une optique de mutualisation et de renforcement de l'attractivité territoriale
 - Aboutissement du projet de création d'un pays touristique avec les Communautés de communes de la Région de Blain et de la Région de Nozay dans le cadre de la création d'un établissement public à caractère industriel et commercial « Erdre Canal Forêt »

Eaux et milieux aquatiques

- Lancement des démarches d'étude bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques / Contrat Régional Bassin Versant des Marais de l'Erdre - programme 2013 -2017 – avec les partenaires

Financements européens

- Animation du programme LEADER « Canal Erdre et Loire » en partenariat avec les communautés de communes d'Erdre et Gesvres de Blain, de Nozay et de Loire-et-Sillon
 - Accompagnement de 20 porteurs de projets
 - Validation de l'accueil d'un jeune en Service Volontaire Européen en 2018-2019

ANNEXE 1 : TABLEAU DE SUIVI DE L'AGENDA 21 ET DU PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

Le tableau ci-après présente un bilan des actions Agenda 21 et PECT engagées, avec pour chacune des actions :

L'état d'avancement :

- Action réalisée à 25% 
- Action réalisée à 50% 
- Action réalisée à 75% 
- Action réalisée à 100% 

Une appréciation des résultats :

Cette appréciation des résultats est donnée par les pilotes des actions, sur la base des données qu'ils ont recueillies pour évaluer les résultats de l'action.

- Les résultats sont à ce jour, insatisfaisants 
- Les résultats sont à ce jour, satisfaisants 
- Les résultats sont à ce jour, très satisfaisants 

Un focus sur l'aspect « participation citoyenne » pour appréhender si l'action a été menée de manière plus ou moins participative :

-  **information** des habitants sur le projet (réunions publiques, articles....)
-  **consultation** / recueil de l'avis des habitants sur le projet (réunions publiques avec temps d'expression de la salle, enquête...)
-  **concertation** / demander à des acteurs ou habitants de contribuer à l'élaboration du projet (ateliers de concertation...)
-  **co-construction** / construire le projet avec des acteurs ou habitants du territoire en les intégrant au pilotage

N° action Agenda 21	N° action PCET	Intitulé de l'action	Etat d'avancement fin 2017	Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ?	participation citoyenne (menée ou prévue)	Cette action est-elle programmée en 2018 ?
A01	P01	Redéfinir les stratégies foncières en lien avec l'Agence foncière et mutualiser la prospection foncière sur le territoire	●	→		Oui (action continue)
A02	P02	Informier et former les élus sur les nouvelles formes d'urbanisme (espaces péri-urbains, mixité sociale et d'usage...)	◐	↓		oui
A03	P03	Créer des villages d'entreprises avec services mutualisés	◐	↓		En attente
A04	P19	Réaliser un Plan de Déplacements communautaire	●	↑		Oui
A05	P20	Développer des équipements qui favorisent les modes de déplacement doux	◐			Oui
A06	P21	Favoriser l'utilisation du vélo en proposant des services additionnels dans les espaces multimodaux	○			Oui
A07	P22	Etudier les conditions de mise en œuvre du schéma directeur des liaisons douces	◐	↑		Oui
A08	P28	Favoriser la pratique du covoiturage par des actions de communication, d'information, de mise en relation	○			Non
A09	P23	Créer des points stops dédiés au covoiturage dynamique	○			Oui
A10	P24	Réaliser un plan de modération des vitesses qui permet de partager la voirie et apaiser l'espace public	○			Oui
A11	P29	Responsabiliser les parents sur les déplacements et l'aménagement de l'espace public devant les écoles en y associant les enfants	○			Oui
A12	P25	Mettre en place des plateformes de télétravail sur le territoire	◐	↑		Oui

N° action Agenda 21	N° action PCET	Intitulé de l'action	Etat d'avancement fin 2017	Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ?	participation citoyenne (menée ou prévue)	Cette action est-elle programmée en 2018 ?
A13	P26	Rendre le car plus attractif par rapport à la voiture en diminuant le temps de trajet				Non
A14	P27	Etudier avec le conseil général l'intérêt de devenir une autorité organisatrice de transport (AOT)				Non (action abandonnée)
A15	P32	Former et informer les agents de la collectivité à l'éco-conduite				Non
A16	P11	Maintenir et valoriser le bocage				Non
A17	P12	Mettre en œuvre la trame verte et bleue en sensibilisant et associant les habitants				Non
A18	P69	Réduire les déchets ménagers par une redevance incitative maîtrisée				Oui
A19	P70	Mettre en place des actions pédagogiques et des formations sur la prévention des déchets et le développement du recyclage				Oui
A20	P13	Renouveler les campagnes d'arrachage des végétaux exotiques envahissants				Oui
A21	P14	En cas de réalisation de l'aéroport, mettre en place des outils pour favoriser la compensation environnementale en priorité sur le territoire				Non (action abandonnée)
A22	P15	Sensibiliser les élus et les techniciens à la protection des espèces, des ressources et des milieux afin qu'ils en tiennent compte dans toutes les politiques publiques				Oui (action continue)
A23	P16	Faire connaître et soutenir les actions de sensibilisation et de formation en direction des agriculteurs, collectivités et particuliers pour l'amélioration de la qualité de l'eau				Oui (action continue)

N° action Agenda 21	N° action PCET	Intitulé de l'action	Etat d'avancement fin 2017	Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ?	participation citoyenne (menée ou prévue)	Cette action est-elle programmée en 2018 ?
A24	P17	Développer et encourager le jardinage au naturel	●	↑		oui
A25		Mettre en place un Plan Climat Energie Territorial	●	→		oui (action continue)
A26	P52	Mettre en place un espace info énergie afin de conseiller sur la maîtrise de l'énergie	●	↑		Oui (action continue)
A27	P37	Limitier la consommation énergétique des bâtiments communautaires / [PA PCET] <i>Mettre en place le suivi et l'analyse des consommations d'énergie, incluant optimisation des contrats de fourniture d'énergie et mise en place de contrats d'exploitation avec des clauses contractuelles de performance</i>	●	↑		Non (action terminée)
A28	P38	Maîtriser les consommations énergétiques liées l'éclairage public des installations communautaires / [PA PCET] <i>Etablir un programme pluriannuel d'amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public</i>	●	→		oui (action continue)
A29	P45	Sensibiliser et informer le grand public sur la construction et la rénovation durables	●	→		Oui (action continue)
	P49	Créer et animer un réseau local d'acteurs (artisans, maitres d'œuvre, ...) et accompagner leur montée en compétences sur le thème de la rénovation thermique	●	→		Oui (action continue)
	P50	Mettre en place ou soutenir des démarches d'accompagnement à la rénovation énergétique des logements	●	↑		oui
A30	P46	Créer un pôle Eco-habitat pour accompagner le développement du secteur de l'éco-construction et faciliter la formation des artisans	●			Oui

N° action Agenda 21	N° action PCET	Intitulé de l'action	Etat d'avancement fin 2017	Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ?	participation citoyenne (menée ou prévue)	Cette action est-elle programmée en 2018 ?
A31	P39	Introduire des critères développement durable dans la conception et l'implantation des équipements publics et adopter une analyse en coût global				Oui
A32	P54	Structurer la filière bois énergie sur le territoire de la CCEG				Non
A33	P55	Réaliser une étude sur le potentiel en énergies renouvelables sur le territoire et étudier l'opportunité de mettre en place une centrale de méthanisation / [PA PCET] Réaliser une étude sur le potentiel en énergies renouvelables sur le territoire et étudier l'opportunité de développer la méthanisation				Oui (action en lien avec le PCAET)
A34	P59	Valoriser économiquement les parcelles constatées en friches				Oui
A35	P60	Valoriser les terres des marais par l'agriculture durable				Non (action abandonnée)
A36	P64	Accroître l'approvisionnement en produits de proximité dans la restauration collective et structurer des micro-filières locales				Oui
A37	P65	Informier pour favoriser le changement de comportement de consommation et valoriser les démarches collectives de proximité				Non
	P67	Encourager la location et la mutualisation de biens et de services dans une optique de consommation collaborative (incluant le développement des bourses aux objets)				oui

N° action Agenda 21	N° action PCET	Intitulé de l'action	Etat d'avancement fin 2017	Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ?	participation citoyenne (menée ou prévue)	Cette action est-elle programmée en 2018 ?
A38	P66	Encourager la récupération et le recyclage des meubles et objets usagés / [PA PCET] <i>Encourager la récupération des meubles et objets usagers</i>	●			Oui (action continue)
A39	P77	Introduire le développement durable dans les marchés et les achats de la CCEG	◐			Oui
A40	P78	Organiser une réflexion collective avec les communes sur la manière de développer la commande publique responsable	○			Oui (action qui sera reproposée aux élus dans le cadre de la nouvelle stratégie DD, et qui sera initiée si il ya une volonté politique
A41		Organiser un service d'assistance à la mobilisation des clauses sociales dans les marchés publics	●	→		Oui (action continue)
A42		Elaborer un programme de l'Habitat, pour diversifier l'offre de logements et améliorer les parcours résidentiels	●	↑		Non
A43		Soutenir, maintenir et développer le tissu associatif par une animation territoriale favorisant les liens avec les associations et les synergies entre elles	◐	↓		oui
A44		Soutenir les initiatives culturelles ou marchandes qui créent de la convivialité dans l'espace public	◐	↓		oui (action continue)
A45		Développer les actions culturelles et projets artistiques favorisant les rencontres	●	↑		oui (action continue)
A46		Favoriser le lien social par les activités sportives et notamment les équipements aquatiques	○			Non
A47		Favoriser la mise en place de crèches interentreprises sur des zones d'activités ou principe d'une "nounou volante"	●	→		non

N° action Agenda 21	N° action PCET	Intitulé de l'action	Etat d'avancement fin 2017	Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ?	participation citoyenne (menée ou prévue)	Cette action est-elle programmée en 2018 ?
A48		Mettre en œuvre une politique territoriale qui garantisse le renforcement des commerces de proximité en centre bourg	●	→		Oui
A49		Assurer la proximité et la diversité des enseignements artistiques sur l'ensemble du territoire	●	→	▬▬▬	oui
A50		Permettre à chaque habitant de disposer d'une offre culturelle de proximité	◐	→	▬▬▬	oui (action continue)
A51		Développer une politique d'animation économique territoriale au service des entreprises et des salariés	●	→		Oui (action continue)
A52		Réaliser une étude prospective sur le développement de l'économie sociale et solidaire en Erdre et Gesvres	○			Non (action abandonnée)
A53		Accompagner les entreprises sur la performance économique et l'évolution professionnelle	◐		▬▬▬	Oui
A54		Favoriser la communication des offres d'emploi sur le territoire et agir sur le rapprochement offre et demande	●	→		Oui (action continue)
A55		Apporter une réponse à la difficulté de mobilité des publics en recherche d'emploi	●	→		Oui
A56	P47	Mettre en place des programmes de lutte contre la précarité dans le cadre de la politique du logement (précarité énergétique, insalubrité, accessibilité)	●	→		Oui
A57		Organiser sur le territoire les moyens pour lutter contre la précarité alimentaire	◐			Oui
A58		Aider les personnes en situation d'isolement à intégrer la vie locale	◐			Oui

N° action Agenda 21	N° action PCET	Intitulé de l'action	Etat d'avancement fin 2017	Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ?	participation citoyenne (menée ou prévue)	Cette action est-elle programmée en 2018 ?
A59		Faciliter l'accueil des personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap lors des diverses manifestations et actions ouvertes au public	●	→		Non
A60		Développer le site Web accessible handicap	●	→		oui
A61		Développer une dynamique locale favorable à une approche plus globale des questions de santé	●	→		Oui
A62		Identifier les conditions pour inciter et soutenir une meilleure répartition des professionnels de santé sur le territoire	○			Non
A63		Renforcer l'éducation des jeunes à la santé et prévenir les comportements à risques	◐	→		Oui
A64		Favoriser les échanges intergénérationnels de savoir	○			Non
A65		Favoriser l'accès à la culture pour les publics dits "empêchés"	◐	→		oui
A66		Partager les expériences de responsabilisation des jeunes	○			Non
A67		Mettre en place des parcours d'éducation artistique et culturelle	●	↑		oui
A68		Développer l'accompagnement des initiatives jeunes du territoire	◐	↑		oui
A69		Développer un service info sur les dispositifs liés au bénévolat et volontariat des jeunes (18/25 ans)	○			non
A70		Organiser des temps forts d'éducation citoyenne du type rallye de la citoyenneté	○			Non

N° action Agenda 21	N° action PCET	Intitulé de l'action	Etat d'avancement fin 2017	Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ?	participation citoyenne (menée ou prévue)	Cette action est-elle programmée en 2018 ?
A71	P71	Mettre en place un plan local de prévention des déchets	●	↑		Oui (action continue)
A72	P72	Développer le compostage	◐			Oui (action continue)
A73		Disposer d'un centre de ressources dédiées au développement durable	○			Non
A74		Développer l'outil Internet pour former et informer sur le Développement Durable	○			Non
A75		Concevoir collectivement une charte de l'éco-agent	◐			Oui
A76		Etablir un cadre général à la participation	◐	↑		Oui (action continue)
A77		Développer la coopération intracommunautaire	◐			Oui
A78		Développer de nouveaux partenariats avec les territoires voisins	◐	→		oui
A79		Mettre en place des chantiers internationaux de jeunes bénévoles	○			Non
	P04	Prendre la compétence PLU Intercommunal/ Elaborer un PLU intercommunal	●	→		Oui
	P05	Mettre en conformité le PLUI avec le Grenelle 2 et s'assurer que les outils de planification (futur PLUI, futur PDC, futur PLH, ...) intègrent les enjeux et objectifs de limitation de l'étalement urbain, de maîtrise du foncier et de maîtrise de l'énergie	◐	→		Oui (règlement)
	P06	Lors de l'élaboration du PLUI, s'assurer de la bonne prise en compte de l'évolution des risques du fait du changement climatique (inondations, retrait-gonflement des argiles, ...)	◐			Oui

N° action Agenda 21	N° action PCET	Intitulé de l'action	Etat d'avancement fin 2017	Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ?	participation citoyenne (menée ou prévue)	Cette action est-elle programmée en 2018 ?
	P07	Mettre en place des outils et/ou méthodes de travail (gestion de projets, processus etc...) pour s'assurer que les nouveaux projets (habitat et activités) soient cohérents avec une réduction de l'utilisation de l'automobile	<input type="radio"/>			Non
	P08	Etre exemplaire dans l'aménagement des parcs d'activité: - Etablir une charte ou un référentiel (type Qualiparc) pour l'aménagement des PA - systématiser une approche environnementale et fixer des prescriptions de performances énergétiques et environnementales (y compris les PA de proximité)	<input checked="" type="radio"/>	→		Oui
	P09	Inciter les communes et les accompagner pour qu'elles établissent un schéma directeur de gestion des eaux pluviales	<input checked="" type="radio"/>	→		Oui
	P10	Accompagner les communes pour mener des opérations d'aménagement exemplaires, voire pour systématiser une approche environnementale (référentiel, prescriptions)	<input checked="" type="radio"/>			Oui
	P18	Développer et encourager les économies d'eau	<input type="radio"/>			Non
	P30	Promouvoir l'usage des transports scolaire pour aller à l'école / au collège (transports scolaires)	<input type="radio"/>			Oui
	P31	Développer une culture de l'éco-mobilité chez les scolaires (écoles, collèges): vélo, marche, covoiturage	<input type="radio"/>			Oui

N° action Agenda 21	N° action PCET	Intitulé de l'action	Etat d'avancement fin 2017	Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ?	participation citoyenne (menée ou prévue)	Cette action est-elle programmée en 2018 ?
	P33	Elaborer et animer un Plan de Déplacement Entreprise sur le siège de la CCEG en l'élargissant à une démarche de inter-entreprise (PDIE) au niveau de la zone Erette-	○			Non
	P34	Suivre et optimiser l'utilisation du parc de véhicule CCEG	◐			Oui
	P35	Optimiser l'organisation des réunions de la collectivité pour minimiser l'impact en terme de déplacements	◐	↓		Oui
	P36	Limitation des déplacements: Expérimenter le travail à distance (ex: à domicile ou dans des antennes de la CCEG dans les communes)	○			Oui (à l'étude dans le cadre du projet d'administration)
	P40	Réduire le temps d'éclairage par la mise en place de coupures nocturnes sur les parcs d'activité	○			Non (action réorientée : pas de mise en place de coupures, mais baisse de la puissance d'éclairage la nuit)
	P41	Construire des bâtiments publics performants et exemplaires: systématiser une approche environnementale et fixer des prescriptions de performances énergétiques et environnementales	◐			Oui (action continue)
	P42	Mettre en place un Conseil en Energie Partagé (CEP) pour les communes	●	↑		oui : reconduction de la mission pour 3 ans (2017-2020)
	P43	Mettre en place et animer un réseau intercommunal de référent énergie (élus et technicien)	●	↑		oui
	P44	Mobiliser les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) comme mode de financement des travaux de réhabilitation du patrimoine, en étudiant notamment un dispositif de mutualisation CCEG-communes	◐			Oui

N° action Agenda 21	N° action PCET	Intitulé de l'action	Etat d'avancement fin 2017	Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ?	participation citoyenne (menée ou prévue)	Cette action est-elle programmée en 2018 ?
	P48	Orienter systématiquement les maîtres d'ouvrages vers les structures de conseil (EIE, CAUE, architecte-conseil, associations, ...) au moment du premier contact avec les services urbanisme (avant dépôt de permis de construire ou de déclaration de travaux), ou au moment des achats immobiliers / de terrain	○			Non
	P51	Révision du PLH: Inscrire des objectifs précis de construction de nouveaux logements performants (au-delà de la réglementation thermique en vigueur) dans le PLH - avec éventuellement un dispositif d'incitation financière associé (en fonction de la performance)	○			Non (action abandonnée)
	P53	Organiser ou soutenir des opérations de sensibilisation ou des événements dédiés à l'énergie pour le grand public et les entreprises locales	●	⇒		Oui (action continue)
	P56	Développer les énergies renouvelables sur le patrimoine public - de la CCEG - des communes (accompagnement CCEG)	◐	⇒		oui (suites des projets)
	P57	Soutenir et accompagner l'émergence de projets de méthanisation (individuels ou collectifs) sur le territoire	◐			oui
	P58	Favoriser le montage de projets EnR avec participation citoyenne	◐			oui

N° action Agenda 21	N° action PCET	Intitulé de l'action	Etat d'avancement fin 2017	Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ?	participation citoyenne (menée ou prévue)	Cette action est-elle programmée en 2018 ?
	P61	Promouvoir la performance énergétique des exploitations et les pratiques agricoles économes en énergie/GES/eau/intrants - en relayant les actions menées dans le cadre du Plan Régional Agriculture Durable (Objectif 10: Favoriser les économies d'énergie et la production d'énergies renouvelable / Objectif 4: Améliorer la gestion quantitative de l'eau) - éventuellement en définissant une convention d'objectifs avec la Chambre d'agriculture	<input type="radio"/>			Non
	P62	Dans le cadre du projet de développement de micro-filières (approvisionnement local de la restauration collective), mettre des critères de qualité des produits proposés de manière à favoriser des systèmes de production compatibles avec le PCET	<input type="radio"/>			Oui (en lien avec le projet alimentaire territorial)
	P63	Soutenir les projets visant à augmenter la valeur ajoutée sur la ferme, à diversifier les productions ou à développer des filières locales (autre que alimentation - cf action Ag21 n°36)	<input type="radio"/>			Non
	P68	Lutter contre le gaspillage alimentaire	<input checked="" type="radio"/>	→		Oui
	P73	Limiter la production de déchets verts (prévention à la source) et leur apport en déchetterie	<input checked="" type="radio"/>			Oui
	P74	Mettre en place et animer le plan de prévention des déchets en interne à la CCEG	<input checked="" type="radio"/>			Oui
	P75	Rechercher les synergies autour des déchets des entreprises au niveau d'un parc d'activité	<input type="radio"/>			Oui

N° action Agenda 21	N° action PCET	Intitulé de l'action	Etat d'avancement fin 2017	Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ?	participation citoyenne (menée ou prévue)	Cette action est-elle programmée en 2018 ?
	P76	Optimiser la collecte des déchets et introduire des critères de performance énergétique / environnementale	●	→		Non
	P79	Instaurer la gouvernance du PCET. Suivre et évaluer le PCET	●	→		Oui
	P80	Faire s'engager les acteurs du territoire - éventuellement via une charte d'engagement (communes, voire autres acteurs) - faire vivre un réseau des acteurs mobilisés	◐			Oui
	P81	Communiquer le PCET: plan de communication en l'articulant avec la communication de l'Agenda 21	◐			Oui

ANNEXE 2 : CHIFFRES CLES DU RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2017

La fiche ci-après présente un bilan chiffré de l'impact des actions menées par la communauté de communes en 2017, sur les enjeux de développement durable :

- Impacts en matière d'aménagement et d'environnement
- Impacts en termes de modes de consommation et production responsables
- Impacts sociaux-économiques
- Impacts sur la citoyenneté responsable et participative

1. Impacts en matière d'aménagement et d'environnement

Aménagement

- *Maintien des terres agricoles en partenariat avec la SAFER*
 - Aucune préemption réalisée en 2017 (2 en 2016)
- *Acquisitions foncières*
 - 0,8 hectare de surface acquise en 2017 (8,1 hectares en 2016) dont 0,5 pour des projets d'équipement et 0.3 pour des projets d'habitat

Préservation de l'environnement et de la biodiversité

- *Assainissement Non Collectif (missions du service)*
 - 370 rencontres techniques et/ou administratives (302 en 2016)
 - 283 examens de contrôle préalables à la conception et à l'implantation d'un assainissement individuel (269 en 2016)
 - 227 vérifications de bonne exécution des travaux (184 en 2016)
 - 253 visites de contrôle d'installation existantes réalisées dans le cadre de cessions immobilières (226 en 2016)
- *Aide financière pour la réhabilitation des assainissements individuels (programme CCEG)*
 - Programme lancé le 01/07/2017 :
 - 10 dossiers déposés et éligibles,
 - 1 dossier finalisé,
 - subvention forfaitaire de 3000 €
- *Aide financière pour la réhabilitation des assainissements individuels (programme CCEG-Département 44 ; 50% CCEG – 50% Département)*
 - Programme qui s'est achevé en 2017
 - 34 500 € de subventions versées pour 8 travaux de réhabilitation (74 384 € de subventions en 2016 pour 19 travaux de réhabilitation)
 - Moyenne par dossier de 4 312 € (3 915 € en 2016)
- *Aide financière pour la réhabilitation des assainissements individuels (programme CCEG-Agence de l'Eau Loire Bretagne)*
 - Programme démarré en 2017
 - 145 dossiers déposés en 2017,
 - 117 dossiers éligibles, instruction en cours
- *Campagne d'arrachage des végétaux exotiques aquatiques envahissants sur l'Erdre*
 - 4 tonnes de Jussie arrachée soit 20 m3 (4.5T en 2016)
- *Préservation du bocage*
 - 4 plans de gestion du bocage communaux (4 en 2016)
- *Préservation des cours d'eau sur le territoire des Marais de l'Erdre*
 - Restauration de la végétation : 5.8 kms de berges (13,7 kms en 2016)
 - Restauration de zones humides : 1 000 m² de milieu ouvert
 - Curages des douves : 0.35 km de cours d'eau pour un volume de vases d'environ 3800m³ (3.5 kms de cours d'eau en 2016)
 - Restauration du lit mineur : 2.7 kms de cours d'eau (2 kms en 2016)
 - 5 buses ayant fait l'objet de travaux de remplacement ou d'enlèvement pour restaurer la continuité écologique
 - 3 ouvrages hydrauliques diagnostiqués pour réaliser des travaux de restauration de la continuité écologique sur le bassin versant de l'Erdre Amont

Changement climatique

- *Conseil en Energie Partagé et maîtrise des consommations énergétiques*
 - 4 000 leds obtenues dans le cadre de TEPCV avec une distribution prévue vers les publics en précarité énergétique
 - 2 000 € d'économie réalisée en 2017 par l'optimisation des régulations des chauffages (Siège, Maison de l'emploi, Hôtel d'entreprise) correspondant à un gain de 19 MWh
 - 1 000 € d'économie réalisée par des travaux d'amélioration de l'isolation au siège, correspondant à un gain de 9 MWh
 - 800 € d'économie réalisée par la modification des commandes d'éclairage dans les circulations (Siège, Maison de l'emploi), correspondant à un gain de 5 MWh
- *Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique « SERENHA »*
 - 271 demandes (Tel et Mail)
 - 205 accompagnements SERENHA
 - 49 dossiers transférés à SOLIHA , 14 RDV vers EIE et 3 demandes sans suites
 - 132 rénovations réalisées ou initiées pour un chiffre d'affaires de travaux d'2,6M€ et 230 tonnes de CO2 évitées :
 - 68 rénovations avec 25% de gain thermique
 - 55 rénovations avec 40% de gain thermique
 - 9 rénovations au niveau Bâtiment Basse Consommation
 - 2 demandes de formation formulées par les professionnels du territoire (5 en 2016)
 - 350 utilisateurs du site Internet SERENHA
 - 14 RDV professionnels (architectes, banques...)

2. Impacts en termes de modes de consommation et production responsables

Production d'énergie renouvelable

- *Conseil en Energie Partagé*
 - 6 études accompagnées en 2017 pour le développement de l'énergie solaire photovoltaïque sur patrimoine public (pour 4 communes)

Commande publique responsable

- *Achats publics*
 - 2 véhicules électriques acquis
 - 2 formations à la conduite de ces véhicules électriques
 - 2 bornes de recharge installées
 - 6 ordinateurs acquis fixes moins énergivores (passage de 300-350W à 65W)
- *Marchés publics*
 - 20 296 heures réalisées dans le cadre des clauses sociales, (19 187 heures en 2016)
 - 64 bénéficiaires (43 en 2016)
 - 32 entreprises concernées
 - 1 marché pour l'achat de produits d'entretien éco-labellisés
 - 1 formation des agents l'utilisation des produits d'entretien éco-labellisés

3. Impacts sociaux-économiques

Culture

- *Hors saison*
 - 148 classes accueillies soit 3715 élèves (118 classes en 2016)
 - 197 heures d'ateliers en classe (162 en 2016)
 - 5 396 spectateurs (scolaires et tout-public) sur les spectacles dont 10 groupes du secteur social (services jeunesse, IME, MAS Diapason, Foyer Vie des Touches...) (5 614 en 2016)
- *Salon du Livre Jeunesse*
 - 98 classes participantes (98 en 2016)
 - 220 heures de rencontres avec les auteurs (182 en 2016)
 - 4 700 visiteurs lors du Salon 2017 (5 300 en 2016)
 - 70 nuitées chez les hébergeurs du territoire (83 en 2016)
 - 270 repas pris chez des restaurateurs ou traiteurs du territoire
- *Subvention aux associations*
 - 65 320€ pour 10 associations (62 700 € en 2016 pour 9 associations)

Précarité et Handicap

- *Programme d'Intérêt Général « multi-thèmes »*
 - 47 rénovations thermiques (22 en 2016)
 - 10 travaux de maintien à domicile (accessibilité) (26 en 2016)
 - 3 travaux (insalubrité) (aucun en 2016)
- *Aide aux bailleurs sociaux pour la rénovation thermique et l'adaptation aux PMR de leur parc énergivore (DPE E & F)*
 - 25 logements aidés avec une subvention totale 58 320 €
- *Permanence d'accueil des personnes souffrant de handicap*
 - 127 contacts : 86 entretiens téléphoniques et 41 rencontres physiques (110 contacts en 2016 : 63 appels téléphoniques et 47 rencontres physiques)
- *Accompagnement des personnes en recherche d'emploi et rencontrant des problèmes de mobilité*
 - 3 mises à disposition de véhicules (4 en 2016)

Sécurité

- *Prévention des risques psycho-sociaux*
 - 12 collectivités accompagnées (11 communes + la CCEG) pour la co-construction d'une démarche mutualisée des risques psychosociaux

Habitat

- *Hébergement des jeunes chez l'habitant*
 - 6 jeunes hébergés sur l'année (5 en 2016)

Développement économique

- *Soutien aux porteurs de projets*
 - 59 porteurs de projets rencontrés dont 35 projets soutenus par Initiative Loire Atlantique (55 porteurs de projets en 2016 et 27 projets soutenus)
- *Animation économique*
 - 1 rencontre annuelle des créateurs d'entreprises
 - 1 réunion d'information CAPEA Numérique auprès des artisans
 - 10 réunions (petits déjeuners) d'informations pour les créateurs d'entreprises
 - *Aménagement des parcs d'activité pour accueillir les entreprises : surface commercialisée*
Actes de ventes : 84 300 m² (44 116 m² en 2016)
 - Compromis : 69 000 m² (84 388 m² en 2016)
 - 8 études de faisabilité réalisées

Emploi

- *Mission d'information et d'accompagnement des Maisons de l'Emploi*
 - 1351 personnes rencontrées (1322 en 2016)
 - 517 postes à pourvoir pour 1143 candidatures reçues (420 postes en 2016 et 1433 candidatures)
 - 2909 visites à la Cyber-base emploi (3269 en 2016)
 - 10 bénéficiaires de la préparation au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (38 en 2016)
 - 54 ateliers collectifs réalisés (79 en 2016)
 - 156 jeunes inscrits sur l'opération emploi saisonnier (164 en 2016)

4. Impacts sur la citoyenneté responsable et participative

Jeunesse

- *Rallyes citoyens*
 - 300 collégiens participant (300 en 2016)
 - 12 classes sensibilisées (12 en 2016)
- *Bourse initiative jeunesse*
 - 9 projets aidés pour un montant total de 5100 € (4 projets en 2016)
- *Coopérative Jeunesse de Services*
 - 13 participants (14 en 2016)
 - 26 contrats réalisés représentant près de 470 heures de travail (27 contrats et 340 heures en 2016)
 - 8 800 euros de chiffre d'affaire (5 400 en 2016)

Sensibilisation au développement durable

- *Sensibilisation à la prévention des déchets et au recyclage*
 - 29 visites du centre de tri pour les écoles primaires (24 en 2016)
 - 60 animations dans les écoles primaires (50 en 2016)
 - 51 classes rencontrées soit 1275 élèves sensibilisés
- *Sensibilisation au compostage*
 - 2 nouveaux sites de compostage partagé : 1 pour les particuliers et 1 pour la restauration scolaire (3 en 2016)
 - 1 réunion de présentation en communes pour des projets de site (3 en 2016)
 - 1 animation grand public avec 92 participants (1 stand compostage / paillage Saint Mars du Désert)
 - 6 locations de broyeur à végétaux
- *Sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire*
 - 1^{er} accompagnement d'un restaurant scolaire avec réalisation d'une formation
- *Sensibilisation au handicap*
 - 400 élèves sensibilisés au handicap et à l'accessibilité lors de la semaine de l'accessibilité
 - 15 classes CM1/CM2

Participation

- *Elaboration de la nouvelle stratégie de développement durable*
 - 1 plénière de lancement avec 78 participants
 - 11 ateliers de concertation
 - 28 heures d'échanges
 - 400 participants dont 239 personnes différentes
 - 233 propositions d'actions
 - 4 réunions de sensibilisation aux énergies renouvelables avec 57 participants
 - 1 plénière de restitution de la concertation avec 110 participants

- *Démarche « Gestion Territoriale des Emplois et Compétences »*
 - 4 ateliers prospectifs
 - 24 heures d'échanges
 - 3 propositions de scénario
- *Elaboration du contrat local de santé*
 - 3 ateliers (multi-acteurs)
- *Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal*
 - 3 réunions publiques d'information (6 en 2016)
 - 3 réunions de conseils municipaux groupés (3 en 2016)
- *Projet artistique participatif*
 - 450 visiteurs à l'exposition finale organisée dans le cadre de la résidence sur le périurbain avec 4 photographes du collectif Bellavieza : nombreux partenariats (Conseil de Développement, 1 école, 1 collège, 1 service jeunesse, 1 ALSH, ...)
 - 300 heures d'intervention réalisées dans le cadre de la résidence d'éducation aux médias avec trois journalistes : partenariats avec 4 écoles, 2 collèges, 1 lycée, le SATÉD, le Conseil de Développement, 2 médiathèques, 1 service jeunesse, 1 Maison Retraite, la Maison emploi...
- *Conseil de développement*
 - Réponse à 4 saisines (PLUI, GTPEC, Stratégie DD, Contrat local santé) et réalisation d' 1 Autosaisine sur les transitions
 - Participation à 9 projets ou instances de la CCEG (Leader, Commission Consultative des Services Publics Locaux, Commission Intercommunale d'Accessibilité, Comité Europe et territoire, Plan 0 déchets/0 gaspillage, Projet de Lycée de Nort sur Erdre, Coopérative jeunesse, Programme d'éducation à l'environnement, Ateliers coworking)
 - 417 participants au 5 soirées-débats et ciné-débats organisés par le Conseil de Développement sur les 10 ans autour du thème "Transitions déployons nos initiatives »
 - 1 exposition de 30 maquettes réalisées par 6 classes de CM1 et CM2 sur l'évolution de leur place du village exposées avec 300 visiteurs
 - 27 initiatives en faveur des transitions inscrites sur la carte interactive
 - 54 adhérents (dont 25 femmes et 32 actifs) et un réseau de 1200 personnes du territoire
 - 1 nouveau site internet et 1 page Facebook
- *Prévention des déchets*
 - 24 habitants membres du groupe consultatif déchets associés à la réflexion sur les nouveaux modes de collecte et sur les tarifs de la redevance
 - 6 052 questionnaires reçus sur les pratiques de tri et la prévention des déchets
 - 16 entreprises accompagnées dont 5 labellisées dans le cadre de la mise en place du dispositif Eco-Défis

Coopération

- *Mutualisation*
 - 3 306 actes d'urbanisme instruits dans le cadre du service commun ADS (2 793 en 2016)
 - 75% des dossiers instruits sont des projets sur le territoire d'Erdre et Gesvres
 - 1 service informatique commun monté avec 6 collectivités adhérentes
- *Affaires juridiques*
 - 23 procédures de marchés publics réalisées
- *Financements*
 - 20 porteurs de projets accompagnés dans le cadre du programme LEADER (26 en 2016)
 - 342 862.19 € de montant prévisionnel de subvention

